La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXIV. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN 31 JUILLET 1852. No. 118.

IMPORTANT AUX CULTIVATEURS.

Economie considérable de temps et d'argent.

Manufacture Canadienne

MOULINS A BATTRE.

C. S. RODIER étant seul propriétaire de la boutique de Mr. Joseph Paradis, informe respectueusement le public qu'il continue à faire des Moulins à Battre supérieurs à tous ceux qui ont été vûs et fabriqués en cette province. Ses Moulins de l'an dernier ont surpassé tous les autres qui se sont trouvés en compétition avec eux, tant pour la vitesse que pour le pouvoir. Les cultivateurs trouveront dans ses Moulins des avantages précieux qui manquent à presque tous les moulins des autres manufactures, ils battent plus vite, ils ne perdent pas de grains et vannent beaucoup plus net.

Il saisit cette occasion pour remercier le public et particulièrement ses compatriotes de l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné et peut leur assurer que cet encouragement et l'expérience lui ont donné les moyens de leur offrir aujourd'hui des moulins meilleurs et mieux finis que ceux de l'an dernier. Ils sont sur un principe différent de celui des autres manufactures et les grandes améliorations qu'il leur a faites depuis quelque temps lui permettent de garantir les acheteurs contre toute espèce de troubles quelconques.

Il emploie que des matériaux de première qualité, et l'attention et le soin qu'il porte à son établissement font qu'il ne craint pas de garantir son ouvrage et qu'il s'oblige de raccommoder grâtis, pendant un an, tout ce qui se brisera dans ses moulins, par suite de la mauvaise qualité des matériaux et de l'ouvrage. La supériorité de ses moulins est prouvée par le certificat ci-dessous, signé par des cultivateurs respectables qui ont battu eux-mêmes avec leurs moulins achetés et faits chez lui. Fort d'un pareil témoignage il s'adresse avec confiance au public et à ses compatriotes pour leur demander de lui continuer l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à présent.

Tous les cultivateurs sont respectueusement invités à visiter son établissement situé au haut de la rue St. Joseph, ils jugeront par eux-mêmes de la bonne qualité des matériaux et de la solidité de son ouvrage en attendant que l'expérience leur prouve que ses moulins sont les meilleurs qui ont jamais été offerts au public.

Tous les ordres doivent être adressés à C. S. RODIER, junior, no. 99, rue St. Joseph, Montréal, et seront exécutés rapidement. Les moulins sont envoyés à aucun port du Haut ou Bas-Canada et sont garantis aussi bons que s'ils avaient été recommandés.

Montréal, 15 juin.

CERTIFICAT :

Nous, soussignés, certifions que les moulins à battre que nous avons achetés l'an dernier, de Mr. C. S. RODIER, sont de bons moulins qui n'ont jamais été surpassés ni même égalés tant en vitesse qu'en ponvoir, qualité d'ouvrage et solidité par aucun moulin des autres boutiques. Nos moulins ne perdent pas de grains ils battent et vannent bien net et nous épargnent le trouble de repasser le grain au crible pour l'envoyer au marché ou au moulin à farine, c'est avec plaisir que nous recommandons au public la boutique de Mr. Rodier.

D. Archambault.	Montréal	P. Antoya,	Sorel
H. B. Grégoire.	St. Cyprien	A. Antoya	do
L. Barrette,	St. Constant	U. Chaput,	Kildare
François Pinsonnault,	do	S. Chaput	do
Chs. Caron,	St. Jacques.	L Lormand	St. Thimothée
P. Huet dit Dulude,	Chambly	E. Enault	do
J. Fontaine dit Bienvenu	do	J. B. Molleur,	St. Luc
François Trudeau,	do	B. Dupuis,	Lacolle
J. L. Bélen, P. aux Trembles		O. Hébert,	Blairfindie
H. Jobin	do	J. B. Roulier	do
J. Laporte	do	J. B. Boucher	do
A. Jobin	do	C. Brin	do
M. Demers,	Laprairie	N. Hebert	do
J Legault, Ste. Scholastique		C. Valin	St. Philippe
A. Legault	do	J. Raymond	St. Rém
J. B. Legault	do	G. Lauzon,	St. Vincent
T. Rodrigue	do	P. Grandpré	Berthier
B. Bisaloau	do	J. Gaudette,	St. Antoine
O. Lebrun	do	J. Dansereau,	Verchères
H. Lebrun	do	F. Charron	do
A. Bissonnette,	Cédres		

CHAMPAGNE, &c.

NOUVELLEMENT REÇU—une provision de BOUZIE, (Dinet, Peuvrel & Fils.)
GRAND VIN D'AY, (même maison)
A vendre en entrepot ou droits payés

—AUSSI :—

Un assortiment complet de VINS comme suit,
BOURGOGNE,
BORDEAUX,
RHIN et MOSSELLE
PORTE, SHERRY, MADÈRE,
&c., &c., &c.
G. LAMOTHE,
28 juin No. 11, Rue St. François-Xavier.

Porcelaine, Verrerie, Faïence.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

LE Soussigné offre à vendre, à très bas prix, un assortiment étendu de SERVICES pour THÉ, DÉJEUNERS en terre de Chine dorés et unis avec un assortiment étendu de marchandis ordinaires et d'ornement.

VERRERIE coupée et pressé PLATS pour fruits, VERRES pour Soda Water, JARRES pour beurre, BOUTEILLES, &c,

200 paniers et boucauts assortis pour les magasin de campagne, qui pourront être vendus par le paquet ou empaquetés à ordre par la douzaine.

ROBERT ANDERSON,
26 juin. 171, rue St. Paul

HOTEL FIJUX,
No. 11, RUE BARCLAY,
New-York.

4 mai—sm F. FIJUX.

LES CÉLEBRES AMERS OXIGENES

PURS DE TOUT ALCOOL.

REMEDE sûr pour la dyspepsie, l'asthme et la débilité générale, et dont l'efficacité est attestée par les témoignages les plus recommandables qui ait jamais été donnés en faveur d'aucune médecine dans tout le monde.

La preuve la plus satisfaisante de cures remarquables se trouve dans les pamphlets qui accompagnent le remède, lesquels abondent en certificats donnés par des membres du congrès et des citoyens de la plus haute respectabilité.

On peut se les procurer gratuitement des agents généraux.

REED, BATES & AUSTIN,
Pharmaciens en gros, No. 26. Merchants' Row, Boston.

A vendre chez tous les pharmaciens du pays.

AVERTISSEMENT.—Chaque bouteille de VÉRITABLES AMERS OXYGENÉS aura une enveloppe imprimée en Anglais, en Français et en Espagnol, avec la signature de Geo. B. Green, propriétaire, sur TROIS FACES outre, une étiquette en gravure fine sur le goulot avec la signature de REED, BATES & AUSTIN, qui sont les seuls agents généraux, et auxquels toute commande doit être adressée.

A vendre à Montréal, chez W. Lyman, Alfred Savage et C. S. J. Lyman & Cie. 6 juil—tm

C. Van Felson & Cie.

PHARMACIENS, CHIMISTES,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

VIENNENT de recevoir et offrent en vente de l'ESSENCE DE FUMÉE pour donner le goût de la fumée aux jambons, au poisson et à la viande.

Des Essences pures pour assaisonner les crêmes, jelées, etc., etc., de l'Huile de foie de morue pure, et aussi un assortiment complet de Brosses à dents, à ongles et à cheveux.—19 juin.

AVIS

EST par le présent donné, qu'à la Législature de cette province, pendant la prochaine session du Parlement, il sera fait application pour obtentr un acte pour incorporer *The Saint Patrick's Hospital Society* (La Société de l'Hôpital St. Patrice) dans cette ville.

Par ordre du Comité gérant,
H. J. LARKIN,
Moniréal, 15 juin 1852—19 Secrétaire.

AVIS.

LES soussignés ont transporté leurs magasins au No. 5, petite rue St. Joseph, vis-à-vis l'église paroissiale, où ils continueront leurs affaires du printemps et de l'automne.

OGILVY, WOOD & CIE.
Montréal, 3 juil.

Parfumerie de Lubin.

Verveine	Jenny Lind
Jockey Club	Mille Fleurs
Eglantine	Bouq. d'Esterhazy
Bouq. de Caroline	Heliotrope
Patchowly	Bouq. de la Reine
Spring flowers	Jasmin d'Espagne

En grandes ou en petites bouteilles
Ess. bouquet de Lubin
Bamdoline Fixatrice de Lubin
Brosses françaises, à cheveux, à dents, à ongles et à barbe
Eponges et Sacs à éponges, &c., &c.,
arrivés de Paris par " Clarissa," et à vendre à la
NOUVELLE PHARMACIE,
No. 86, rue Notre-Dame,
1 juil. C. VAN FELSON & Cie.

BOIS DE CHARPENTE, DE MENUISERIE ET DE CHAUFFAGE.

LE soussigné a constamment à vendre à son Clos, rue Craig, vis-à-vis le Champ de Mars : Planches, Madriers, Colombages, Lambourdes, Bois d'écarissage, Bois de corde, le tout de première qualité et à bas prix.

25 mai LÉON HURTEAU.

Montres en Or, &c.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de MONTRES EN OR et en ARGENT, venant de Genève, Londres, Liverpool, etc, garanties de premsere qualité qu'il vendra à des prix modérés, au coin des rues Notre-Dame et St.-Vincent.

L. P. BOIVIN.
26 juin.

"BOUZY."

CETTE excellente espèce de CHAMPAGNE de la maison " Dinet, Peuvrel et fils " à Avize [Marne] à vendre en entrepôt ou les droits payés.

—AUSSI—

100 paniers grand vin d'Ay, de la même maison, qu'on attend de jour en jour.

Cigares de la Havane, des meilleures maisons, pour hôtels et steamboats, toujours en vente.

G. LAMOTHE,
27 mai. No. 11, rue St. François-Xavier

AVIS.

TOUS ceux qui ont des RÉCLAMATIONS contre la succession de feu le Dr. AMABLE BERTHELOT, écr., vivant de Québec, ci-devant de la paroisse des Cédres, sont priés de les envoyer au Notaire soussigné, afin de les comprendre dans l'inventaire des biens de sa succession.

M. TESSIER,
Québec, 10 avril 1852.—13 Notaire.

VENTE
A 20 PAR 100
D'ESCOMPTE.

LE soussigné se disposant à l'aisser le pays pour retourner en Ecosse, vendra à commencer de cette date, tout son fonds de magasin à VINGT POUR CENT d'escompte des prix ordinaires.

Musique.

Il vient de recevoir un lot considérable de MOREAUX de MUSIQUE de New-York, sur lesquels il fera un escompte de 20 pour cent pour argent comptant.

JOHN THOMSON,
3 juil. No. 3, Place-d'Armes.

Etablissement de Tailleur
PAR
CHARLES GRENIER.

COIN DES RUES McGILL ET DU MARCHE
STE. ANNE,
Ancien Magasin de Charles D. Proctor.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a complété des arrangements avec le présent propriétaire

Mr. Lafontaine,

Pour la direction de son magasin comme MARCHAND TAILLEUR, où il se chargera de toutes commandes pour Habits d'aucune descriptions, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans le dernier goût et à des prix réduits. CHARLES GRENIER,
12 juin 1852.

A VENDRE,

Possession immédiatement.

UNE MAISON neuve bien finie, située dans le VILLAGE de BOUCHERVILLE, dans une situation avantageuse pour le commerce, étant vis-à-vis le quai des steamboats, avec hangard, remise, laiterie, glacière, &c., le tout bâti sur un terrain de 72 pieds de front entre deux rues sur une profondeur de 144 pieds. Les conditions seront faciles. S'adresser sur les lieux à
20 juil. PIERRE MONARQUE.

Etal No. 7, Marché Bonsecours.

MR. REINHARDT, SAUCISSIER et CHARCUTIER a constamment à vendre des articles (jambons, lard, etc.,) de même qualité que ceux qui ont remporté un prix à l'Exposition Universelle de 1851, tenue dans le Palais de Cristal à Londres.—6 juil.

Montres et Bijouteries Nouvelles.

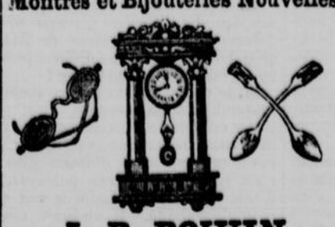

L. P. BOIVIN,

Coin des Rues Notre-Dame & St. Vincent,

VIENT de recevoir d'Angleterre par la voie de Boston une COLLECTION CHOISIE de MONTRES en OR, CHAINES d'OR, CLEFS de Montre, CHARMES, ORNEMENTS, JONCS, BAGUES, BRACELETS, MEDAILLONS, LUNETTES, PUPITRES de FANTAISIE, &c., &c. Ces Articles sont tous Nouveaux étant la première Importation de la Saison.

Montréal, 6 avril.

AUX INCENDIE'S ET AUTRES.

G. O. DELORME,
28, rue St. Laurent, 28.

ENCOIGNURE OUEST DE LA RUE VITRÉE,

RECONNAISSANT du grand encouragement qu'il a reçu depuis l'ouverture de son nouvel établissement, à l'endroit ci-haut mentionné ; informe respectueusement toutes ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, mais principalement à celles qui ont soufferts par le dernier **Grand Incendie,** qu'il vendra aux prix les plus réduits, tout son fonds de Marchandises sèches

De Gout et d'Etape
En gros et en Détail.

☞ MM. les marchands de la campagne qui voudront bien venir visiter l'établissement, y trouveront leur avantage.

Montréal, 10 juillet.

AVIS.

BUREAU DU GREFFIER, ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

16 juillet 1852.

LE délai accordé par les Règles de la Chambre, pour la réception des pétitions relatives à des Bills privés ou locaux, expirera le DEUXIÈME SEPTEMBRE, mil huit cent cinquante-deux.

W. B. LINDSAY,
Greffier, Assemblée.
20 juil.

POUVOIR D'EAU CONSIDERABLE
ET
SITES POUR BATIR,
Chutes de la Chaudiere,
BYTOWN.

AVIS

EST par les présentes donné que certains LOTS HYDRAULIQUES et LOTS à BATIR sur les îles Amelia et Victoria, dans le voisinage immédiat des Chûtes de la Chaudière et de la ville de Bytown, seront mis en vente par ENCAN PUBLIC au Bureau des Bois de la Couronne, Bytown, MERCREDI le PREMIER JOUR de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures P. M.

Conjointement avec les divers Lots Hydrauliques, il sera loué des pouvoirs d'eau capables de faire fonctionner de quatre à dix paires de Meules de moulin, au choix du preneur.

Une carte qui fait voir le nombre et les positions des lots que l'on offre maintenant à vendre, et un memorandum explicatif des termes et des conditions de vente sont visibles au susdit Bureau à Bytown, au bureau du Canal de Lachine à Montréal, au Bureau d'Alfred Patrick, écr., édifices du Gouvernement à Toronto ; et à ce Bureau où l'on peut se procurer tout autre renseignement dont on aurait besoin.

THOMAS A. BEGLY,
Sécretaire.
Departement des Travaux Publics } 15
Québec, 14 juil. 1852. }

A VENDRE,

Le Steamer "North-America."

LES Commissaires du Hâvre ne pouvant plus faire usage du steamer sus-nommé, en disposeront, par Encan Public, MERCREDI, le 4 AOUT prochain, au quai Elgin, à ONZE heures A. M.

Ce vaisseau a récemment subi de grandes réparations et les engins et bouilloires sont dans le meilleur ordre.

Ses engins sont de la force de 170 chevaux et il peut porter une cargaison de 3000 quarts de fleur.

Il est bien adapté aussi pour remorquer soit en haut ou en bas de Québec.

Il se trouvera au Quai Elgin vers le 36 du courant, pour l'inspection de ceux qui désireraient l'acheter.

Pour autres particularités, s'adresser au soussigné, au bureau des Commissaires du Hâvre.

JOHN GLASS,
15 juil Secrétaire.

ARRIVÉE ET DÉPART DES PRINCIPALES MALLES AU ET DU BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL.

QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, ET LES BUREAUX INTERMÉDIAIRES, *par steamer.*

Arrivent tous les matins excepté les Lundis ; sont expédiées tous les soirs à 6½ heures, excepté les Dimanches.

Ligne de la Malle de Québec.

Arrivent tous les Lundis, Jeudis et Samedis matins ; seront expédiées les Mardis, Jeudis et Samedis, à 4 heures, P. M

NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, &c.

Arrivent tous les Mardis, Mercredis et Vendredis matins ; seront expédiées les Mercredis, Vendredis et Samedis, à 6½ h P. M.

CANADA OUEST.

Arrivent tous les soirs ; sont expédiées tous les avant-midi, à 11 heures excepté les dimanches, quand l'heure est 9h. 30m. A. M.

ETATS-UNIS, LAPRAIRIE, ST. JEAN, LACOLLE, STOTTVILLE, &c.

Arrivent tous les avant-midi et soirs, excepté les dimanches ; sont expédié tous les avant-midi à neuf heures et demie excepté les dimanches

MELBOURNE, SHERBROOKE, SAINT HYACINTHE, ST. DENIS, ST. CHARLES ET ST. HILAIRE.

Arrivent tous les avant-midi, excepté les dimanches ; sont expédiées tous les après-midi, excepté les dimanches, à 2h.

OTTAWA.

Arrivent tous les soirs, excepté les dimanches ; sont expédiées tous les matins, excepté les dimanches à 7 heures.

CHATEAUGUAY, BEAUHARNOIS, HUNTINGDON, &c.

Arrivent les Mardis, Jeudis et Samedis soirs ; sont expédiées tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 7h., A. M.

TERREBONNE, NEW GLASGOW, &c.

Arrivent tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 2 heures, P. M. : sont expédiées les Mardis, Jeudis et Samedis, à 9½ h A. M.

CHAMBLY, LONGUEUIL, ST. CESAIRE, &c., &c., &c.

Arrivent tous les avant-midi, excepté les Dimanches ; sont expédiées tous les après-midi, excepté les Dimanches, à 3 heures.

Bureau de Poste, } 1
Montréal, 29 mai 1852 }

UNITED-STATES HOTEL

TENU PAR

WILLIAM H. SPOONER,
BOSTON.

SITUÉ au terminus des chemins de fer de Norwich, Worcester et de l'Ouest, et près du Dépôt du Grand chemin de fer du Nord à Montréal, &c., Coin des Rues Kingston Beach et Lincoln.—6 juillet 1852.—a

GLOBE
Fire and Life Insurance Co.
OF LONDON.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL
UN MILLION STERLING.

Tout réalisé, et placé à profit, les assureurs sont par là en mesure de pouvoir payer immédiatement les pertes les plus étendues.

LE soussigné ayant été nommé AGENT pour la COMPAGNIE d'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES, pour le Canada, est preparé à recevoir des ASSURANCES contre le FEU et sur la VIE, aux conditions les plus favorables—et peut accorder les demandes sans aucune réference au Bureau de Londres.

HENRY CHAPMAN,
Bureau, Chambres Commerciales,
Montréal, 1 jan 1852-13 juil. Rue St. Sacrement.

C. LAFRENIERE,
SELLIER,
Place Jacques-Cartier,

Près de la rue St. Paul,

TIENT constamment un assortiment de SELLES, HARNAIS et COLLIERS de toute espèce, fait avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers. Il espère obtenir et mériter l'encouragement de ses amis et du public en général. Ses prix seront toujours très-modérés.

Montréal 1 juil.

Magasin de Peinture,
97, RUE ST. PAUL 97.

LE Soussigné offre ses plus sincères remercimens, au Public en général pour l'encouragement cordial qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il ose espérer en même temps que comme étant le seul Marchand Canadien dans le commerce de PEINTURES, HUILES, VERNIS, &c. qu'il recevra le même encouragement de la part de tout ses concitoyens canadiens, de la ville et des campagnes.

Il profite de cette occasion pour offrir en vente à des prix très-modérés, son nouvel assortiment complet qu'il a reçu par les derniers arrivages, et qui consiste en Peintures de toutes les couleurs, en Poudre et à l'Huile, Huile crue et Bouillie, Vernis porcelaine, Vernis Blanc, Damas et Mastic, à meubles et à voitures, à harnais et à tuyaux, ainsi qu'une superbe qualité de Vernis copal en petites cruches, dont il est le manufacturier, Brosses et Pinceaux de toutes espèces et descriptions, &c., &c.

—AUSSI,—

Un grand assortiment de Vitres de toutes les grandeurs requises, Mastic, couteaux à mastic.

—Y COMPRIS—

Un assortiment complet d'Or et d'Argent en feuilles, Bronzes de diverses couleurs en Poudre, &c., &c.

M. MOSES,
15 juin. 97 Rue St. Paul.

Décision Importante
A L'EGARD DES
Coffres de Sureté,
SAFES SALAMANDRES
De Herring.

NOUS Soussignés, étant présents quand le safe salamandre de HERRING, qui appartient aux commissaires du hâvre de Montréal, et exposé au grand feu du 6 courant, fut ouvert, nous certifions que plusieurs pamphlets, rapports des commissaires du hâvre, aussi un tiroir contenant des papiers et des billets de banque, furent trouvés sains et saufs et parfaitement en bon ordre, et considérant la chaleur extrême à laquelle ce safe fut exposé, se trouvant au-dessous d'un magasin de marine, contenant du brai, du goudron, de la résine, &c., &c., aussi par le fait que les flammes des différentes bâtisses avoisinantes étaient soufflées dans la direction du safe, nous considérons ces safes être vraiment à l'épreuve du feu et fournir une sureté parfaite quant aux livres et papiers en cas d'incendie.

En faisant cet exposé au public, nous lui recommandons ces SAFES SALAMANDRES de HERRING comme devant mériter sa confiance.

J. B. SMITH,
JAMES SCOTT,
A. W. ATWATER,
WALTER MACFARLANE.
A. HALL, M. D.

A Vendre par
GEO. HAGAR,
109, Rue St. Paul, Agent pour lesg.
19 juin Safes Salamandres de Herrin

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 5 *Juin* 1852.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer JOHN STARNES, Ecuyer, de Buckingham, Agent pour la vente des terres de la Couronne dans les Townships de Buckingham, Portland et Templeton, dans le comté d'Ottawa, en remplacement de William Wilson, Ecuyer, qui a résigné.—15 juin.—uci

T. PARISEAU,

No. 10 RUE BONAVENTURE,

Près de la Place à Foin,

TIENT toujours un assortiment complet de MEUBLES de MENAGE faits avec les plus beaux bois et avec la plus grande solidité, qu'il vendra à des prix très-réduits. Il reçoit aussi des ordres pour meubles faits à commandes, et il répare les anciens meubles au plus court avis. Il espère mériter une par- du patronage public.—13 avril.

AVIS

EST par les présentes donné que la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE s'adressera, durant la session prochaine, au Parlement Provincial, pour un acte à AMENDER les ACTES d'INCORPORATION et pour leur CONFÉRER des POUVORS ADDITIONNELS.

A. C. WEBSTER,
Sécrétaire.
Compagnie du Chemin de Fer, du St. Laurent et de l'Atlantique, Mantréal, 2 juin 1852 } 3

JOSEPH BEAUDRY,

Marchand Tailleur,

No. 70 *RUE NOTRE DAME,*

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,

MONTRÉAL.

TOUT en remerciant ses pratiques et le public en général, a l'honneur de leur annoncer qu'il continue sa boutique de Tailleur à la place ci-dessus où il se chargera de toutes commandes pour HARDES d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans le dernier goût. Il aura constamment en main un assortiment varié de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, ETOFFES pour VESTES, etc. ; AUSSI, un assortiment général de HARDES FAITES dans le dernier goût et à des des prix réduits.

N. B. Ceux qui fourniront leur Drap seront aussi bien servis que les autres.

Montréal, 25 mai.—a

AVIS est donné par les présentes que la " Congrégation des Hommes," établie à Montréal, s'adressera à la législature prochaine, pour en obtenir un acte d'Incorporation.

Montréal, 27 mai 1852—9

Mélanges Littéraires.

La Russie et les Russes (1).

SAINT-PETERSBOURG.—ASPECT D'ÉTE'.

UNE grande merveille, créée dans le siècle dernier, et à laquelle chaque jour ajoute, si l'on peut dire, une nouvelle merveille, est sans contredit, la ville de Saint-Pétersbourg. Cette magnifique cité, encore peu connue malgré la facilité des communications modernes, peut être considérée comme la manifestation la plus complète du génie moscovite ; elle porte, comme imprimés sur tous ses édifices, cette force de volonté, cet esprit de persistance inhérent à la nation russe, qualités qui ne servent pas seulement à fonder des capitales, mais encore à poser les bases des grandes puissances.

Lorsque, par une belle journée d'été, le voyageur, quittant les eaux glauques et clapoteuses du golfe de Finlande, se trouve tout à coup transporté par un rapide paquebot au sein même de la magnifique cité de Pierre le Grand, il reste frappé d'étonnement à la vue du tableau qui se présente à ses yeux.

La Néva n'est point en effet un fleuve ordinaire. Large comme un bosphore d'eau douce à la surface transparente, elle coule à pleins bords, reflétant dans son limpide miroir une double rangée de palais élégants, d'édifices somptueux, de monuments de bronze, d'or, de porphyre, de marbre, de granit, sémés avec profusion sur ses rives.

La ville apparaît donc aux yeux du voyageur émerveillé sans aucune de ces vulgaires transitions qui préparent ailleurs l'approche des grandes cités. On dirait, à la voir ainsi fraiche et rayonnante sur les bords de son large fleuve, qu'elle ait été créée par la baguette de quelque fée. Vue du point que nous venons d'indiquer, la ville de Saint-Pétersbourg n'offre rien que de monumental aux regards. La moindre maison y est un hôtel, le moindre hôtel un palais ; les palais pourraient être pris pour des temples.

Certes, à l'aspect de cet imposant et merveilleux tableau, de ce fleuve sillonné en tout sens par les bruyants pyroscaphes, et que les navires remontent toutes voiles dehors, et comme ils feraient un bras de mer; à la vue de ces quais taillés dans les carrieres de la rude Finlande et qui encaissent ses eaux entre leur double flanc de granit ; de ces coupoles d'or qu'on prendrait, à leur étincellement, pour des météores embrasés dans l'espace ; de ces ponts qui fléchissent sous le perpétuel roulement des voitures et des drochkis ; à la vue de ce panorama animé, pittoresque et magnifique, certes, le voyageur étonné est loin de songer qu'aux mêmes lieux on n'eût distingué, il y a moins de cent cinquante ans, que de vastes marais couverts de bois et traversés par un fleuve solitaire dont le cours, continuellement obstrué par les herbes et le sable qu'il entraînait, répandait ses eaux parmi les algues de ses rives, où ils entretenait des miasmes putrides. C'était un désert humide et malsain, jusqu'au moment où l'hiver venait le changer en un désert de glace.

Or, ce désert appartenait à la Suède ; il fallut la vaincre pour le lui arracher ; il fallut ensuite vaincre le désert, c'est-à-dire dessécher les bas-fonds, consolider les vases, percer les bois, purifier les airs, créer, si l'on peut dire, un sol où pût s'asseoir une ville, et une atmosphère où pût respirer un peuple (2). C'était un miracle à faire ; il fut fait par la volonté d'un homme qui commandait à une nation disciplinée.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer ici que nous avons à l'endroit de la Russie des opinions beaucoup trop absolues et parfaitement erronnées ; nous les tenons de Voltaire, qui nous en a tant donné de fausses. C'est ainsi qu'il nous a fait considérer le fondateur de Saint-Péterbourg comme le premier prince moscovite qui ait eu l'idée d'introduire en Russie la civilisation occidentale. C'est une erreur. Lorsque Pierse Ier entreprit de donner à la Russie la civilisation des peuples européens, il ne fit qu'obéir à la pensée de Jean III, de Jean IV, de Boris Godonnoff, et surtout de son père, le tzar Alexis ; mais doué d'un génie que n'avaient pas eu ces princes, il mit, si l'on peut dire, la civilisation à l'ordre du jour et la décréta par un ukase. Ajoutons que la force des choses poussait la Russie dans les voies occidentales. Que pouvait-elle faire entre ses voisins inquiets de l'Ouest et ses voisins barbares de l'Orient et du midi, sinon se tourner vers l'Europe pour demander à ses institutions la force de se défendre et la force d'attaquer ? Pierre Ier le comprit pleinement, aussi s'attacha-t-il d'abord aux institutions militaires.

Il se ressouvint que les Russes avaient autrefois possédé l'Ingrie, témoin la grande victoire de Novogorod sur les bords de la Néva (3). Or, le tzar, qui voulait *ouvrir une fenêtre sur l'Occident,* comme il disait, avait jugé que l'extrémité du golfe de Finlande, à l'embouchure de la Néva, était le lieu convenable à ses desseins. Mais la Néva et le golfe étaient au pouvoir des Suédois ; il déclara la guerre aux Scédois. "Je sais qu'ils l'emporteront d'abord, dit-il avec cette conscience de l'homme supérieur qui n'abandonne rien au hasard ; mais, à force de nous battre, il nous apprendront à les vaincre (4)."

En 1703, l'Ingrie et le cours entier de la Néva appartenaient aux Russes.

La Néva, à quelques kilomètres de son embouchure, se divise en diverses branches, toutes larges et profondes, formant ainsi plusieurs îles, alors basses et marécageuses, aujourd'hui l'une des plus charmantes parures de Saint Pétersbourg. Cette disposition topographique avait frappé Pierre le Grand. Il designa, pour y bâtir une forteresse, un îlot merveilleusement situé entre le fleuve qui l'entourait d'un côté, et un marais impraticable qui le gardait de l'autre. Cette forteresse devait protéger la ville, que, dans sa pensée, il avait arrêté de fonder sur ces rives. C'était la fenêtre qu'il voulait ouvrir sur l'Europe.

L'îlot fut exhaussé, et la première pierre de la forteresse, dont le tzar avait lui-même tracé le plan, fut posée le jour de la Trinité. Les ouvriers furent appelés de tous les points du vaste empire. Cosaques et Finois, Calmouks et Ingriens accoururent à l'œuvre, et comme les outils manquaient à ces *misérables,* suivant l'expression du chroniqueur (*Nestesuranoi*) ils creusaient la terre avec leurs mains et la transportait dans le pan de leurs robes. L'ardeur était si grande et la vue du maître les électrisait de telle sorte, qu'au bout de cinq mois l'intérieur des ouvrages était prêt. La forteresse armée, les travaux de la ville commencèrent. La nouvelle cité fut appelée Saint-Pétersbourg, du nom de l'apôtre saint Pierre, sous la protection duquel elle fut placée.

Mais ses constructeurs devaient travailler le mousquet sur l'épaule, car les Suédois étaient là qui ne voyaient pas d'un œil paisible s'élever cette ville qui allait désormais menacer leurs possessions finoises (1). On se battit. Les Suédois furent repoussés, et Saint-Pétersbourg s'éleva rapidement. Mais quels travaux gigantesques ? Il fallait en même temps abattre les forêts, exhausser le terrain, le raffermir à force de pilotis, creuser des routes souterraines pour l'écoulement des eaux, en un mot vaincre partout la nature après avoir vaincu les hommes !

Il faut dire qu'à l'exception de la forteresse, les premières constructions de la jeune capitale furent faites en bois. Cependant des maisons de pierre s'élevèrent bientôt, puis des monuments, puis les quais de granit vinrent border le fleuve ; les canaux concentriques qui embrassent de leur triple sinuosité les grands quartiers de la ville, furent également doublés de granit et entourés de balustrades de fer ; les coupoles, les aiguilles, les croix s'élancèrent rayonnantes dans l'espace, et bientôt, sortant de ces marais, naguère impurs, de ces bois, repaires des bêtes fauves, de ces rives fangeuses et toujours inondées, la merveilleuse cité, l'œuvre de Pierre le Grand, s'épanouit aux regards avec ses îles fraiches et parfumées, avec ses palais, ses églises, ses monuments de granit et d'airain, et se penchant sur les eaux de son fleuve, désormais dominé, contenu, et fier de lui servir de miroir, elle se sourit complaisamment à elle-même.

Nous ne saurions entreprendre une description complète de Saint-Pétersbourg dans le court espace mis à notre disposition, c'est un volume entier qu'il nous faudrait. Nous essayerons néanmoins d'en faire connaître quelques parties, en choisissant pour chacune d'elles l'un des deux aspects opposés sous lesquels il convient d'examiner cette capitale : l'aspect d'été et l'aspect d'hiver.

Nous avons supposé le voyageur arrivant par la Néva et pénétrant de prime saut au centre de la ville, sur un de ces rapides paquebots qui y arrivent chaque jour de tous les ports d'Europe. C'est à ce même point de vue que nous allons nous placer.

Et d'abord, aucune transition entre les côtes boisées du golfe, entre la baie sablonneuse où viennent se perdre les eaux de la Néva et les premières habitations qui annoncent la capitale des tzars. A peine a-t-on remarqué les toits et les hauts-fourneaux de quelques usines échelonnées le long du rivage, qu'on se trouve dans le large et beau fleuve bordé de palais et de monuments. A gauche, c'est une île, Wassili-Gstroff (2), où devait s'élever primitivement Pétersbourg et qui n'en forme plus aujourd'hui qu'une section ; c'est à la fois le quartier latin et le quartier marchand. Aussi, ces belles maisons, si blanches et si coquettes, appartiennent-elles à des négociants. Plus loin est l'Académie des beaux arts, dont le bâtiment est d'un goût si pur et si classique ; plus loin encore, après cet obélisque, en marbre gris (3), c'est le Corps des cadets de l'armée, vaste institution militaire due à l'impératrice Catherine II. C'est ensuite le long bâtiment de l'Université, qui renfermait autrefois toute l'administration russe (les douze colléges) ; celui de l'Académie des sciences, et enfin celui de la Bourse, au bout de l'île, en amont du fleuve, en face de la forteresse. C'est un des plus beaux édifices de Saint-Pétersbourg. On le prendrait pour un immense temple grec, dont quarante colonnes doriques décorent le pourtour.

Sur le côté opposé, celui qui regarde Wasoili-Ostroff, se déroule le quai anglais, avec la longue ligne de ses hôtels élégants, la bordure de granit qui encaisse le fleuve et ses larges trottoirs, toujours balayés et sablés comme pour une fête. Parmi ces hôtels, tous décorés de balcons de marbre, comme des palais vénitiens, s'élèvent le fronton grec et la colonnade corinthienne du Musée Romiantzoff (4), dont les feuilles d'acanthe renferment une immense colonie de pigeons, volatiles fort respectés du peuple russe. Le quai aboutit au palais du Sénat, contre lequel s'adosse la belle demeure de la comtesse de Laval, petit chef-d'œuvre d'archetecture, moderne, et qui fut longtemps l'une des maisons les plus hospitalières de Saint-Péterbourg, où l'hospitalité est si commune.

Mais le paquebot s'est arrêté devant un des nombreux débarcadères du quai. Descendons sur le trottoir et suivons-le jusqu'à la place du Sénat. Nous sommes devant le palais de ce grand corps judiciaire de Russie, qui en est presque aussi le premier corps politique après le Conseil de l'empire. Le Sénat fut fondé en 1711 par Pierre le Grand, qui fonda tant de choses. Le palais sénatorial répond, par sa grandeur et la sévérité de son architecture, à sa haute et grave destination. A ses côtés et sur la même ligne s'étend le palais de Synode. Ces deux édifices, reliés par une arche hardie, forment un des côtés de la place où s'élève la statue équestre de Pierre le Grand, monument colossal consacré par la grande femme à la mémoire du grand homme : *Petro primo Caeharina secunda* (M. D. CC. LXXII), comme dit l'inscription creusée dans la masse granitique qui lui sert de piédestal, et que gravit à pleine carriere le cheval du héros, foulant dans sa course aérienne un énorme reptile qui se tord sous ses pieds et touche de ses replis la queue ondoyante du coursier ; artifice ingénieux, au moyen duquel l'art

☞ Nous attirons l'attention du commerce sur la grande vente annuelle de Pelleteries, etc., qui doit avoir lieu aux magasins de MM. Bernard, Harkin et Cie. On remarquera par l'annonce que la vente est remise du 3 au jeudi 5 aout.

☞ Les amateurs des courses peuvent voir par l'annonce que des courses au trot auront lieu à Montréal le 19 aout.

Celles de St. Hyacinthe, sont fixées aux 3, 4 et 5 aout.

Par le Télégraphe.

New-York, 29 juillet 1852.

Le steamer *Europa* est arrivé ce matin.

Le prix du blé et de la fleur a baissé.

Les retours des élections en Angleterre tiraient sur la fin, et n'étaient pas favorables au gouvernement.

Les nouvelles politiques n'ont point d'intérêt.

(Point de rapport hier soir.)

(*Du Canadien.*)

Prise d'un autre batiment pêcheur américain.—Le New-Brunswicker nous apprend que le bâtiment de Sa Majesté le *Netley*, qui avait déja saisi et conduit dans le port de Saint Jean la goëlette américaine le *Coral*, prise en flagrant délit de violation du traité concernant la pêche, vient de saisir et conduire dans le même port une autre goëlette américaine, *l'Hyades*, de Lubec, prise également en flagrant délit de violation du même traité dans la baie de Fundy.

Une dépêche télégraphique de Boston, qui rapporte le même fait, ajoute que le bruit s'accrédite de plus en plus que la corvette américaine *Albany* a reçu l'ordre de mettre à la voile pour les lieux de pêche.

Charbon de terre.—Parmi les fréquentes découvertes de richesses minérales qui se font en Canada, une des plus importantes serait celle qui, si l'on en croit un journal le *London*, vient d'être faite d'un gisement de charbon de terre dans la commune d'Adélaïde, Haut-Canada, non loin du chemin de fer d'Hamilton au Détroit.

Cuivre.—On a découvert à Leeds dans le comté de Mégantic, au sud de Québec, des mines de cuivre qu'on dit être d'une richesse inépuisable.

On sait que le fer, l'ardoise et d'autres minéraux se trouvent en abondance dans la même région.

Plomb dans l'Ile du Prince Edouard.—On lit dans un journal de Charlottetown que des hommes occupés à niveler une côte sur le chemin de Whim, qui conduit à Murray-Harbor, ont fait la découverte importante d'une mine de plomb que ceux qui l'ont examinée disent être du métal presque pur.

(*Du Journal de Québec.*)

Réciprocité de commerce libre avec l'isle du Prince Edouard.

Département des douanes,

Québec, 13 juillet, 1852.

Avis public est par le présent donné que, par proclamation émanée de son Excellence le lieutenant gouverneur de l'Isle du Prince Edouard, datée à Charlottetown, dans la dite Isle, le septième jour d'avril dernier, il est déclaré que, jusqu'au deuzième jour de mai, 1853, les articles suivants, étant du crû ou produit du Canda, seront admis dans la dite Isle, franc-de-droit, lorsqu'importés directement du Canada, les articles semblables, étant du crû ou produit de la dite Isle étant, par proclamation publiée par le gouverneur général de cette province, datée le quinzième jour d'août dernier, déclarés admissibles en Canada franc de droit lorsqu'importés directement de la dit Isle, savoir:

Grain et farine de toutes sortes et descriptions, végéteaux, fruits, graines, foin et paille, animaux, viandes salées et fraiches, beurre, fromage, saindoux, suif, peaux crues, cornes, laines, peaux non tannées et fourrures de tontes sortes, minéraux de toutes sortes, fer en saumon et en gueuse, cuivre, plomb en saumon, meules, et pierres de toutes sortes, argile, charbon, chaux, ocre, gypse (écrasé ou non), sel en pierre, bois de construction et autres, bois de chauffage, alcalis, poisson, huile de poisson, savoir: huile de baleine, huile de spermacéti, cervelle et graisse, os et peaux, produits de poissons ou d'animaux marins.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE,
Com. des douanes.

—La corporation a été invitée par les citoyens à donner une somme d'argent aux incendiés de Montréal, et jusqu'ici elle s'est contentée de renvoyer la question au comité des finances.

Pour aujourd'hui, nous nous en tiendrons à inviter notre conseil-de-ville à faire un acte qu'il ne saurait omettre sans s'exposer à une juste critique, nous réservant à dire une autre fois les motifs qui, suivant nous, doivent l'engager à agi sans hésitation.

(*Du Courrier des Etats-Unis.*)

Souscription au profit des Incendiés de Montréal.—Dans sa séance de lundi dernier, le Comité Français-Canadien a certifié les résolutions adoptées par la réunion générale du 17 courant. (Ces résolutions ont été analysées dans le *Courrier des Etats Unis* du 19 courant.)

Il a été ensuite procédé à la formation du bureau définitif chargé de recueillir les souscription. Il est ainsi constitué:

MM. J.P. Barre, président; G. Franchère; E. Fabreguette, J. C. Robillard, vice-président, H. de Courcy, trésorier; E. Masseras, secretaire.

Le comité a nommé également une commission spéciale qui organisera dans tous ses détails la représentation offerte par la Compagnie française.

Cette commission est composée de MM.J.P. Barre, G.Franchère, H. de Courcy, Henri H.Morange, L.F. Glackmeyer E. Masseras.

Les liste sont déposées chez MM. J. P. Barre 62, wall street, G. Franchère, 40, Broadway, H. de Courcy, 42, Broadway; E. Masseras, 305, Broadway.

MARIAGE.

En cette ville, le 29 courant, par Messire St.-Pierre, M. Thomas Pariseau, meublier, à Delle. Adéline Bélanger.

DECES.

En cette ville, le 26, âgée de 36 ans, Dame Mary Corrigan, épouse de M. Maurice Murphy, employé au bureau de poste de cette ville.

Chose bien extraordinaire et digne d'attention arrivée tout récemment à Montréal.—Le Dr. S. C. Sewell, M. D. L. R. C. S. E. Lectureur sur la chimique médicale, à l'Université du Collége McGill, rapporte qu'il a guéri une personne malade depuis vingt-cinq ans, d'une maladie opiniâtre, par l'usage de l'eau de Plantagenet. Il ajoute aussi qu'il est reconnu, aujourd'hui, que l'usage de cette eau est tout à fait propre à faire perdre le goût des boissons enivrantes ou alcoholiques. Il dit que rien n'est plus avantageux pour ceux qui désirent abandonner totalement l'usage de ces boissons.

Nouveau Certificat.—A M. Larocque,—Monsieur, j'ai été affligé depuis plusieurs années d'un rhumatisme inflammatoire, et d'un caratère si douloureux que je n'épargnai ni temps ni argent pour me guérir.

J'étais presque désespéré quand on me recommanda d'essayer l'effet des eaux minérales si abondantes dans ce pays. Je bus abondamment dans le temps des eaux de Varennes et autres, car on m'avait informé qu'elles étaient abondamment salines, mais je ne fus pas soulagé. Il y a quelque temps, je me procurai quelques galons de l'eau de Plantagenet, et je puis dire publiquement que l'eau de Plantagenet a rétabli ma santé d'une manière efficace.

Je donne ce témoignage volontairement espérant que cette publication coupera court aux hésitations de ceux qui seraient affligés comme je l'ai été, et qu'ils essaieront les effets bienfaisants de l'eau de Plantagenet. E. M. LEPROHN,
Inspecteur de Potasse.

Nous avons été requis de publier le certificat suivant:

Les eaux de Varennes étant à proximité de la ville de Montréal, je me suis généralement servi de cette eau, avec d'autres; on m'induisit pourtant à essayer la fameuse eau de Plantagenet, et je la trouvai si agréable et si rafraichissante que je m'en sers constamment dans ma famille, et je la recommande en toute confiance à mes amis et au public. LOUIS BOYER,
D. McDonell, agent, Marchand.
Place d'Armes, No 4.

NARCISSE LARUE,

ARCHITECTE,

Constructeur et Entrepreneur.

A l'honneur d'annoncer au public de Montréal, qu'il a établi, temporairement, son bureau, rue St. Vincent, à la pension de M. Giroux où il se propose de faire des affaires dans les branches ci-dessus et sollicite une partie du patronage public.—Montréal, 31 juil.

REMÈDE POUR LES AFFECTIONS BRONCHIQUES.—Ceux qui souffrent de ce mal, dans ses rapports avec un état d'affaiblissement et de désordre de l'estomac, surtout lorsqu'il est accompagné d'aigreurs ou d'acidité, ce qui est assez fréquemment la cause de cette maladie, sont renvoyés à l'extrait suivant:

Du Herald de St. Louis.

AMERS OXIGÈNES.—Parmi nos avertissements figurent quelques-uns des remèdes patentés les mieux approuvés, et notamment les *Amers Oxigenés* que nous avons éprouvé. Nous suivons le traitement d'un médecin de cette ville, pour une affection bronchique qui nous affligeait depuis deux ans, lorsque nous fûmes induit à essayer de *ces Amers*, dans la pensée qu'ils étaient composés précisément de choses prescrites par lui. J'en ressentis l'effet de suite et d'une manière permanente; ma guérison devint bientôt complete. Lorsqu'une affection bronchique se combine à un dérangement de l'estomac, nous n'avons aucun doute que ce remède ne donne un grand soulagement. Le propriétaire a le mérite d'une rare honnêteté, lorsqu'il nous dit de cesser de prendre de son remède après en avoir essayé deux ou trois bouteilles s'il ne fait pas de bien

A vendre à Montréal, chez A. Savage et J. S. Lyman & Cie—24 juil

Comité de Secours de Montreal.

AVIS.

LE Comité Exécutif du Comité de Secours de Montréal, invite tous les maîtres ouvriers entrepreneurs, marchands de hardes faites, chefs de famille et autres personnes qui ont besoin de monde pour travailler, à aller aux appentis de la Pointe St. Charles, aux écoles des Freres, sur la terre de M. Logan, aux tentes généralement, à l'asile de la Providence, à l'école des sœurs, coin des rues St. Urbain et Ste. Catherine et chez les sœurs Grises, en s'adressant à chaque lieu aux personnes qui en auront la direction y demander les services de ceux dont ils auront besoin, et le comité prie ceux qui feront ces demandes, de faire connaître de suite à son président les noms de ceux qui refuseront de travailler moyennant un salaire convenable, afin que les noms de ces personnes soient rayées de la liste de ceux qui reçoivent des secours du comité.

ADAM HANDYSIDE,
N. G. BOURBONNIÈRE,
Montréal, 31 juil—si Secrétaires.

AUX ENTREPRENEURS.

AVIS.—Des SOUMISSIONS seront reçues par le comité exécutif du comité de secours de Montréal, jusqu'à VENDREDI prochain, à MIDI, pour la construction de TROIS BATISSES à 2 ETAGES, de 240 x 30 chaque, la charpente d'icelles à être remplie en briques et divisées par appartements, avec de la planche non polie ainsi que les madriers pour planchers, la destination de ces bâtisses étant pour y loger ceux qui se trouvent sans abris par suite du dernier incendie.

Les plans et devis seront déposés sur la table du comité pour l'inspection des entrepreneurs, à partir de mardi, à diz heures A. M.

Les matériauz devront être fournis par le contractant.

ADAM HANDYSIDE,
N. C. BOURBONNIÈRE, } Secrétrs.
Montréal, 31 juil—ti

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNE qu'il y aura une ASSEMBLÉE des Francs-Tenanciers du Comté de Montréal, dans le Village de St. Laurent, comté de Montréal, VENDREDI, le 20e jour du mois d'Août prochain, à ONZE heures, A. M., aux fins de procéder à la nomination d'un bureau de Directeurs, pour une Compagnie d'Assurauce, qui sera nommée, "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de Montréal" et aussi aux fins de transiger autres matières conservant la formation de la dite Compagnie.

JOHN DODS,
WM. MACDONALD,
P. P. LACHAPELLE,
FRS. QUINNEVILLE,
J.-BTE. ST. AUBIN,
EDWARD QUINN,
J. DUBREUIL,
LOUIS BARRÉ,
JOSEPH LAFLAMME,
THOS. DANES & FILS.

Montréal, 29 juil.—31—hi

LES MENESTRELS

AU

JARDIN GUILBAULT.

MR. GUILBAULT a pris des arrangements avec la COMPAGNIE des MENESTRELS maintenant en cette ville, et ils donnront leur PREMIER CONCERT, LUNDI SOIR, dans son Jardin.

Prix d'Entrée 30 sous, moitié prix pour les Dames et les enfants.

Voir les affiches du jour.

Montréal, 31 juillet.

No. 100, Rue Sherbrooke.
M. GUILBAULT

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de prendre des arrangements avec M. Rey, pour former dans son établissement, un tir au pistolet, un gymnase, et une académie d'armes. Cette belle propriété, située à deux pas de la ville offre par sa situation pittoresque au millieu d'une nature riche et variée des promenades amusantes où les habitaus de Montréal, ainsi que les étrangers, trouveront dans ce délicieux jardin, l'agrément et le repos.

Rafraîchissement tenu par M. McConkey.

31 juil.

Place d'institutrice demandée.

UNE JEUNE DEMOISELLE canadienne qui a reçu son éducation dans nos meilleurs couvents, désire se placer soit dans une famille ou pour tenir une école de fille; elle peut enseigner le français, l'anglais, le dessin, la broderie, le tricot, &c. Ses conditions seront faciles. S'adresser au bureau de la *Minerve*.—30 juil.

Pour le Saguenay, la Rivière-du-Loup et Cacouna.

ARRÊTANT A QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES ET BATISCAN.

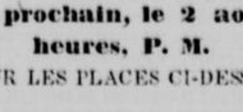

LE ROWLAND HILL,

Partira de Montréal

Lundi prochain, le 2 aout, a 6 heures, P. M.

POUR LES PLACES CI-DESSUS.

31 juil.

1852.
Courses au Trot.

D'APRÈS les réglements du CLUB et sous la direction des Stewards, elles auront lieu, JEUDI, le 19 août sur le terrain des courses de la Rivière St. Pierre:

Bourse de $30, ouverte à tous les trotteurs de 2de classe.—Un mille à répéter,—meilleur 3 en 5—sur la voiture,—entrée $3.

Bourse de $50,—ouverte à tous trotteurs,—un mille à répéter,—meilleur 3 en 5,—sur la voiture,—entrée $5.

Deux chevauz pour partir et trois pour faire un *field*. Les courses commenceront à UNE heure et DEMIE.

Bourse des ambleurs de $20,—ouverte à tous les ambleurs,—entrée $2.

31 juil.

ON DEMANDE,

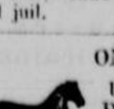

UN BON CHEVAL CANADIEN, dont l'âge n'excédera pas cinq ans. S'adresser au bureau de la *Minerve*.—31 juil.—ti

Trouvée.

JEUDI après midi, le 29 du courant, une BOURSE contenant une certaine somme d'argent. On pourra la ravoir en s'adressant à PIERRE URBAIN DESROCHERS, rue St. Constant, No. 50.—31 juillet 1852.—up

Théâtre Royal,

Rue Coté, pres de la rue Craig.

CE SOIR, (SAMEDI,) 31 JUILLET,

Sera représentée la petite comédie, intitulée:

WHO SPEAKS FIRST

Immédiatemet après la petite comédie,

UNE BALLADE FAVORITE.

par MLLE. JULIA GOULD.

A être suivi par une comédie bouffonne, Intitulée:

POPPING THE QUESTION!

Suivie par

Un Pas Seul,

par MLLE. ANNIE WALTERS.

Se terminant par une Comédie bouffonne intitulée:

SHOCKING EVENTS.

PRIX D'ADMISSION.

Premières loges............ 3s 9d ou 75 cents
Loges de famille........... 2s 6d ou 50 cents
Parterre.................. 1s 3d ou 25 cents
Loges privées............. $5

☞Point de Gallerie.☜

Portes ouvertes à HUIT heures moins un QUART et le Spectacle commencera à HUIT heures et QUART précises.

Des places et des loges privées peuvent être retenues au magasin de Musique de Mr. Herbert, 113, rue Notre-Dame, de 10 heures, A. M., à 2 heures, P. M., tous les jours.

On peut, aussi, se procurer des cartes d'admission aux différents Hotels.—31 juil.

Conseil du comté de Montréal.

Séance-Trimestrielle du 14 Juin 1852.

PRESENS,

EDWARD QUIN, MAIRE.

Les Conseillers:

P P Lachapelle,	Paschal Dagenais,
Jean Guy,	Jean-Bte. Quesnel,
André Legault,	Simon Valois,
Joseph Armand,	Paul Desjardins
Joseph Laporte,	Frs. Beaudry,
Frs. Quenneville,	Antoine Serré,
Narcisse Prévost,	Tousst. Brunet.
P C Valois,	

Extrait des Procedés.

Plusieurs pétitions sont présentées:

L'ouverture d'un chemin de montée de la Côte N. D. de Vertu à celle de N. D. de Liesse est ordonné, et est définitivement verbalisée.

IL est ordonné au Député-Grand-Voyer, L. G. V. Regnaud, écr., de se transporter sur un chemin, au bout de l'Isle de Montréal, (Pointe aux Trembles) dont l'abolition est demandée par J. Ross, écr., aux fins d'examiner le demandeur et les opposants sur leurs droits respectifs.

Il a été résolu que le Député G. Voyer fit la visite et examen de tous les chemins et ponts des différentes paroisses du comté, et fit rapport de leur état à la première Session Trimestrielle du Conseil.—31 juil.

AUX CAPITALISTES.

Placement rare et précieux.

VENTE IMPORTANTE

DE

BIENS-FONDS,

EN LA VILLE DE MONTREAL, C. E.

CET EMPLACEMENT spacieux et si convenable pour y bâtir, le même que celui du ci-devant *Hôtel-Donegana*,—avec les murs et matériaux qui s'y trouvent actuellement,—situé sur trois rues, ayant 90 pieds de front sur la rue Notre-Dame, 215 sur la rue Bonsecours, et 163 pieds sur la rue du Champ-de-Mars.

L'incendie désastreux qui a récemment privé la ville de ce magnifique hôtel connu sous le nom de MAISON HAYS, crée l'occasion de reconstruire le ci-devant HOTEL DONEGANA.

Les mérites de l'hôtel que l'on vient de mentionner ont été trop bien connus et appréciés pour qu'il faille en faire ici l'exposé; mais comme le lot de terre sur lequel il était érigé est maintenant à vendre, il est peut-être à propos d'énumérer ici quelques unes des causes qui donnèrent à cet hôtel une position aussi saillante parmi les splandides hôtels de cette ville. Et d'abord quant à sa localité, ce qui se fait surtout remarquer, c'est le voisinage immédiat du magnifique Hôtel-de-Ville et Marché Bonsecours; il est en outre, ainsi que le superbe nouveau Palais de Justice, maintenant en voie de construction,—presque à mi-chemin du Palais de l'évêque C. R., et de la cathédrale, (détruits dans la terrible conflagration récente, mais qui seront bientôt érigés de nouveau.) à la grande église paroissiale C. R., de Notre-Dame, le plus vaste temple du continent. Le Champ-de-Mars, où se font les exercices militaires, tant admirés des étrangers qui visitent cet cité, est aussi à proximité. Sur le derrière, le magnifique aspect de la montagne de Montréal attire les regards, et sur le devant le fleuve St. Laurent est toujours visible dans toute sa magnificence.

En achetant cette Propriété si spacieuse l'acquéreur obtiendra en même temps possession des matériaux de construction qui se trouvent sur le terrain, ce qui devra diminuer de beaucoup les frais à faire pour rebâtir l'hôtel.

Le fonds est affranchi de tous droits seigneuriaux, ayant été commué.

Pour les détails quant aux conditions, lesquelles seront libérales, s'adresser à

C. E. BELLE, N. P.
(*Agent du juge Gale, propriétaire,*)
31 juil Rue St. Vincent.

Encyclopédie-Roret.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a reçu le complément de son importation du printemps, parmi laquelle se trouvent plusieurs volumes de la tres-utile ENCYCLOPÉDIE-RORET, entre autre, les suivants:

MANUEL D'AGRICULTURE,
Do DU CHARRON ET DU CARROSSIER,
Do DU JARDINIER,
Do POUR GOUVENER LES ABEILLES,
Do DU TAILLEUR,
Do DES JEUX DE CALCUL,
Do DES JEUNES DEMOISELLES,
Do DES SORCIERS,
Do DES JEUX DE SOCIÉTÉ,
Do DU STYLE EPISTOLAIRE,
Ainsi que, DICTIONNAIRE BESCHERELLE,
Do BOISTE,
Do NOEL & CHAPSAL
Do DE L'ACADÉMIE,
Do DE N. LANDAIS,
&c., &c., &c.

J.-BTE. ROLLAND,
29 juil. Rue St. Vincent, No. 24.

MM. LES Membres du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, S'ASSEMBLERONT à la salle d'entrée de l'école des Frères de la doctrine chrétienne, rue Côté, MARDI, le 3 d'août prochain, à 8 heures A. M., pour procéder à l'examen des INSTITUTEURS qui désirent se pourvoir d'un Diplôme.

F. X. VALADE,
Longuil, 14 juil Secrétaire.

Egarée.

Une VACHE NOIRE, d'environ 4 ans, de petite taille. Elle a eu une corne peinte en vert ce printemps, et elle était dans le pacage de M. Lalande, au haut de la rue St. Laurent. Ce monsieur sera très reconnaissant à ceux qui en donneront des informations soit à lui, soit au bureau de la *Minerve*, et le propriétaire payera le trouble de ceux qui auront cette bonté.

VENTES A L'ENCAN.

Par John M. Tobin.

AUJOURD'HUI

Meubles, Epiceries, &c.

SAMEDI MATIN prochain, le 31 du courant, aux magasins du soussigné, rue St. François Xavier, sera vendue sans réserve une quantité de meubles, Tapis, Lits de plumes, Oreillers, Couvrepieds, Draps, Couvertes, Serviettes, &c., &c.

—AUSSI—

Une quantité d'Epiceries, Vins, etc.

—ET—

Un lot de boites vides, boucauts, quarts, etc.

Vente à ONZE heures.

JOHN M. TOBIN.
29 juil. Encanteur.

Par John Leeming.

Maison et Lot de Terre désirables a vendre par Encan dans le village de la Cote-des-Neiges.

LE Soussigné Vendra à son Bureau, rue St. François-Xavier, JEUDI, le CINQ d'AOUT prochain,

UN LOT de TERRE de 45 pieds et 5 perches de profondeur ou à peu près, ayant dessus érigées DEUX BONNES MAISONS, avec fondations en pierre et bâties depuis quatre ou cinq ans.

Il est situé dans la partie centrale du village, et est une excellente place pour un magasin.

Conditions de payement:

£100 comptant, et la balance par des payements annuels de £25 chaque, sans intérêt.

Vente à MIDI.

JOHN LEEMING.
15 juil. Encanteur.

BUREAU DE L'ASSURANCE MUTUELLE, }
Montréal, 27 Juillet 1852. }

AVIS

EST DONNÉ par les présentes aux personnes assurées à cette compagnie, que tant qu'elles n'auront pas payé ce qu'elles doivent sur leurs billets et dix chelins par cent livres courant, qu'elles ont d'assurées, elles seront responsables pour les feux qui pourront avoir lieu à l'avenir, quand même elle seraient assurées ailleurs.

Toutes les personnes qui ne se retirent pas de la compagnie seront cotisées dix chelins par cent louis d'assurés, pour chaque feu qui aura lieu à l'avenir, si ce feu le requiert, et *pas plus*; et les personnes dont les propriétés auront été incendiées n'auront que le produit de cette cotisation pour les payer en entier ou en partie, suivant l'étendue du feu.

On a à payer, pour les feux passés, 1o. le montant de son billet, moins les cinq par cent qu'on a payés en assurant, et ce qu'on a payé depuis pour répatitions; 2o. on a à payer depuis dix chelins par chaque cent louis qu'on a d'assuré à cette compagnie.

P. L. LETOURNEUX,
29 juil—si Secrétaire.

ALEXANDRE LALONDE, âgé d'environ 78 ans a laissé le domicile de son gendre, M. Augustin Bercier, en la paroisse de St. Anicet, dans un moment d'aliénation mentale, vers le 21 ou le 22 de mai dernier.

Signalement: il a environ 6 pieds de haut, un peu courbé, se tenant la tête basse en marchant, teint blanc, cheveux gris, yeux bleus, il n'a aucune marque particulière pour le reconnaître. Habillement: souliers de bœuf, culotte, gilet et capeau d'étoffe grise du pays, chemise de flanelle barrée bleu et blanc et une tuque bleue.

Tout renseignement à son sujet sera reçu avec reconnaissance par son gendre AUGUSTIN BERCIER. Adressez au bureau de Poste à St. Anicet.

29 juillet—m

ILLINOIS.

Ste. Anne, Mount Langum, Iroquois, Co.

LES nombreux Canadiens qui passent par Chicago, pour se rendre à BOURBONNAIS, ou ailleurs, aimeront à savoir que Mr. Valiquette, tient, dans cette ville, rue de Aberns, No. 15, un HOTEL DE TEMPÉRANCE, où ils trouveront, non seulement, toute le comfort possible, mais encore, les meilleurs conseils sur la manière de se rendre aux différents lieux, vers lesquels ils se dirigent.—29 juil.

W. BUCKMASTER & Cie.,

Tailleurs et Drapiers de l'Armée,

No. 3, Nouvelle rue Burlington, à Londres.

PRENNENT la liberté d'annoncer respectueusement aux Officiers de l'Armée et autres, que l'un de leurs représentants est sur le point de partir pour faire sa visite périodique dans l'Amérique du Nord, et s'estimera honoré de recevoir les commandes qu'on voudra bien lui donner en cette occasion.

Londres, 25 juin 1852—29 juil.—dxi

AVIS

LA société qui a existé entre les soussignés, sous les nom et raison de TORRANCE & BUSTEED a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

Les affaires de la société seront réglées par James Torrance, l'un des soussignés.

JAMES TORRANCE,
D. BUSTEED.

Montréal, 17 juil. 1852—27—ti

LE sonssigné continuera les VENTES EN GROS d'EPICERIES et les AFFAIRES à COMMISSION en GÉNÉRAL, en son propre nom et pour son propre compte, dans le même local, No. 23, rue St. Pierre.

DANIEL BUSTEED.

Montréal, 17 juil. 1852.—27—ti.

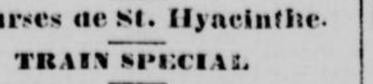

CHEMIN DE FER

DU

ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Courses de St. Hyacinthe.

TRAIN SPECIAL

DURANT les Courses de St. Hyacinthe, qui doivent avoir lieu le 3, le 4 et le 5 AOUT, un TRAIN SPECIAL laissera Longueuil chaque jour, à DIX heures et DEMIE, A. M. et St. Hyacinthe à CINQ heures et QUART, P. M.

Le STE. HÉLÈNE laissera Montréal à DIX heures précises A. M., chaque jour.

Prix de Montréal à St. Hyacinthe aller et revenir aucun des jours des courses, 1re. classe 5s 0d
Do do do 2de. do 3s 9d
Par trains réguliers de Richmond et des stations intermédiaires à St. Hyacinthe, aller et revenir, 1re. classe 7s 6d
Do do do 2de. do 5s 0d

HENRY F. JACKSON,
29 juil. Agent Général.

LES Soussignés sont prêts à recevoir des commandes pour les articles suivants:

Tôle en grandes feuilles à patente galvanisée
Tôle ordinaire
Tole arondie

—AUSSI POUR:—

Tuile en fer à patente galvanisée
Dales en fer do do
Do do étempées
Daleaux do de O. G.
Têtes de daleaux do
Têtes de cheminées

On peut voir des échantiilons en dessin à leurs bureaux. HENRY CHAPMAN & CIE.

Montréal, 17 juil—a

Le dernier Feu.

H. PEACOCK, No 96½ Rue Notre Dame, prend la liberté d'informer ses amis et ceux qui ont souffert au dernier feu, qu'il a un FONDS étendu d'ARTICLES de MENAGE, savoir:

Miroirs de Toilette et unis, Horloges de toute description, Cuillères et Fourchettes en argent, avec un assortiment général de Vaisselle dite Electio et d'argent allemand, Services à Thé de toute sorte, les meilleurs Couteaux et Fourchettes de Roger, vaisselle et Corbeilles au pain, Boites à couteaux, Couverts de plats, Chandeliers, Huiliers, &c, &c.

—AUSSI:—

L'assortiment ordinaire de Montres en Or et en Argent, Bijouterie, et Marchandises de Goût, réparés. Montres, Horloges et articles de Bijouterie réparés et nétoyés avec soin et à des prix modérés.

H. PEACOCK,
15 juillet- 96½ Rue Notre Dame.

VENTES A L'ENCAN.

Par Fisher & Armour.

AUJOURD'HUI.

Vente de Meubles.

SAMEDI, (aujourd'hui) le 31 juillet, sera vendue, aux Chambres d'Encan des soussignés, une grande variété de MEUBLES DE MÉNAGE, et Poêles de cuisine, Matelas, &c.

La vente à DEUX heures.

FISHER & ARMOUR,
31 juil Encanteurs.

GRANDE VENTE PUBLIQUE

DE

Terrains avec dépendances.

DES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LES SYNDICS DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM BRADBURY, Ecr.

JOHN FISHER offrira à la compétition publique, VENDREDI, le SIXIEME jour d'août prochain, à la COUR DES BANQUEROUTES, dans la Cité de Montréal, tous les TERRAINS avec dépendances comme annoncés dans *La Minerve* et le *Montreal Gazette* par l'autorisation de la Cour des Banqueroutes, sous la date du vingt-un mai 1852.

Cette vente offre, aux Capitalistes et aux personnes qui se proposent d'acheter, une occasion favorable pour se procurer des terrains pour bâtir.

D'autres particularités seront données dans les petites affiches et placards qui seront imprimés dans quelques jours.

Vente à ONZE heures.

JOHN FISHER,
22 juil. Encateur.

No. 120, rue St. Paul, coin de la rue St. Gabriel.

LE soussigné se permet d'informer ceux qui ont souffert de

L'Incendie Récent,

qu'il leur fournira de la vaisselle et de la verrerie en quelque quantité que ce soit

Au prix coutant.

ADOLPHUS BOURNE.

27 juil.

HOTEL DU CANADA.

HELLUIN & GILMIT,

PROPRIETAIRES,

Rue St. Gabriel, Montréal.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au Public et à leurs amis qu'ils viennent de terminer leurs arrangements pour leur Hôtel qui est meublé en neuf et d'une maniere tout-à-fait comfortable.

Cette Maison est déjà si avantageusement connue de tous les voyageurs et marchands de la campagne, qu'il serait superflu d'entrer dans de longs détails, pour faire ressortir tous les avantages de sa position centrale et du comfort dont on peut jouir à cet établissement.

Le département de la cuisine a été considérablement amélioré, de maniere à rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

La table sera toujours fournie des mets les plus délicats.

Les prix sont modérés.

27 juillet. HELLUIN & GILMIT.

AVIS.

PARMI le nombre d'effets sortis de la maison de M. D. B. VIGER, pendant le dernier incendie, se trouveat surtout, beaucoup de LIVRES tels entr'autres que neuf volumes des Mémoires de Bourienne et d'autres Mémoires relatifs à la Révolution Française, une édition avec Blackstow, études sur les réformateurs par Regbaud, histoire de la Révolution de Rome, l'administration de la Justice en France, les Saints-Lieux par Mislin, le Voyage de Suisse et celui d'Italie, par Simond, considération sur la Révolution Française, plusieurs ouvrages importants sur le magnétisme de Gauthier, Teste, Ricard, etc.—Beaumont sur l'Irlande, plusieurs volumes de la Galerie des Contemporains illustrés, cinq volumes remplis de gravures. Plusieurs volumes sont notés de la main de M. Viger, presque tous roulent sur des sujets d'importance et d'une grande utilité.

M. Viger serait très reconnaissant envers ceux qui pourraient lui donner quelques renseignemens pour le mettre à même de les recouvrer, comme d'autres articles tels entr'autres qu'un baromètre avec termomètre, hygromètre et niveau facile à reconnaître entouré qu'il est d'incrustation en nacre de perle.

M. Viger doit saisir cette occasion de prier les personnes auxquelles il est redevable de la conservation de sa maison comme de la plus grande partie de ce qu'elle contenait, d'accepter ses remerciments les plus sincères et l'assurance de sa reconnaissance, en particulier M. Duvernay qui s'est servi de sa petite pompe pour préserver du feu la devanture de sa maison.

Il doit témoigner les mêmes sentiments pour ceux qui durant la plus grande partie de ce sinistre, ontfait d'incroyables efforts pour préserver de l'incendie ses maisons comme plusieurs autres bâtiments situés sur la rue St. Denis. S'ils n'ont pas réussi, c'est que l'intensité du feu rendait la chose impossible.—24 juil.

Feu! Feu! Feu!

LE soussigné saisit cette occasion pour informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il manufacture maintenant et a à vendre des GOUTTIÈRES en fer et en ferblanc,

à l'épreuve du Feu.

Ces GOUTTIÈRES sont d'un beau patron et sont supérieures pour la durée et le bon marché à toutes autres choses déjà connues en Canada.

Il croit que la derniere grande conflagration et toutes celles qui l'ont précédées, convaincra suffisamment les habitants de Montréal du danger de faire usage de gouttières de bois et espère d'eux un patronage libéral.

N. B. Des ouvriers expérimentés vont les poser.

R. MITCHELL,
Plombier, Gas Fitter et Fondeur en cuivre,
Rue St. Henri,
Vis-à-vis l'Hôtel de Grant.

Montréal, 20 juil—m

NOUVELLE PHARMACIE

No. 86, RUE NOTRE-DAME

Vis-à-vis le Palais de Justice, Montréal, Porte voisine de Mr. Boivin Horloger.

Drogues et Médecines Pures,

De la meilleure qualité, et à

PLUS BAS PRIX

QUE

DANS TOUT AUTRE ÉTABLISSEMENT EN CETTE CITÉ

C. VAN FELSON & CIE.

Montréal, 24 juil

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'au futur il se trouvera au *Livery Stables* de Mr. Patterson ou au *Tattersalls* de M. John Jones.

JOHN MAYBELL,
13 juil. Médecin Vétérinaire.

JOHN HAROLD,

MAGASIN DE BOTTES ET SOULIERS,

A DÉMÉNAGÉ

Au No. 103½, Rue Notre-Dame.

27 juillet 1852—tip.

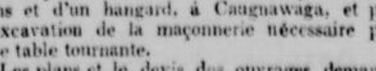

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 4 août prochain, pour l'érection d'une bâtisse pour les engins et d'un hangard, à Caughnawaga, et pour l'excavation de la maçonnerie nécessaire pour une table tournante.

Les plans et le devis des ouvrages demandés peuvent être vus en s'adressant à ce bureau.

Par ordre,

JOHN FARROW, Sect.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer, de Montréal et New-York,
27 juillet 1802.

Mademoiselle Dumaine,

MODISTE,

CONTINUE sa CHAMBRE de MODES à la résidence de MR. J. MARTEL, Rue St. Antoine, No. 9—15 juil.

VENTES A L'ENCAN.

Par Bernard, Harkin & Cie.

Vente Remise.

LA vente annuelle de Pelleteries d'Europe et d'Amérique qui devait avoir lieu aux magasins des soussignés le 3 août, est inévitablement REMISE, vu le retard dans l'arrivée des marchandises, à JEUDI, le 5 août.

Vente annuelle de Pelleterie, &c., d'Europe et d'Angleterre.

IL sera offert au commerce par encan public et avec catalogues, JEUDI, le 5 août prochain, dans les magasins des Soussignés, le contenu de 21 PAQUETS de PELLETERIES, FOURRURES; &c., d'Europe, d'Angleterre et du Canada, comprenant:

300 belles peaux de Loup-marin, passées et teintes à l'anglaise
7000 do de Rat-musqué do do
5700 do d'astracan, d'agneau de Russie, qualités assorties
25 Robes d'Astracan
100 doz Boas de queues d'écureuil, couleurs naturelles
500 do peaux de lapereau tondu de la Belgique et de Neutria de France
1500 do d'écureuil gris foncé
70 do doublures de lapin
3000 queues de marte de roche et d'écureuil
3000 peaux d'agneau blanc pour doublure
700 peaux de lapin blanc (fausse hermine)

—AUSSI:—

2000 peaux Vison du nord, passées
100 do pelleteries, de loup-marin, passées et teintes, d'Amérique
50 do do naturelles d'Amérique
100 do do loutres passées et teintes d'Amérique
50 do do do naturelles
500 peaux de Chevreuil, passées

—AUSSI:—

2 caisses Pluche de soie et de laine
2 do soies de couleurs assorties pour doublures
300 grosses Palettes de cuir à patente
200 do palettes de papier do

Et autres marchandises propres pour le commerce des pelleteries.

Les acheteurs de Québec et du Haut-Canada, trouveront de leur intérêt à être présents à cette vente, vû que pas un seul lot ne sera retiré, les marchandises européennes sont d'importation récente et sont toutes des marchandises désirables.

Les catalogues seront prêts pour être délivrés deux jours avant la vente, ainsi que les marchandises qui seront mises à l'inspection.

Conditions très libérales.

Vente à DEUX heures précises.

BERNARD, HARKIN & CIE.
31 juin. Encanteurs.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans cette paroisse, de TROIS INSTITUTEURS ayant obtenu du bureau des examinateurs, leurs certificats de capacité, pour tenir des écoles élémentaires. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

M. CRÉPEAU, Sec. Tré.

St. Félix de Valois, 24 juil.—27—cip

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LA Municipalité de Ste. Scholastique demande DEUX INSTITUTEURS, un pour enseigner le français et l'autre l'anglais. S'adrusser par lettres affranchies, à M. FLAVIEN POITRAS, Président, ou a M. PREVOST, Sect.-Trés.

27 juil—m

INSTITUTEURS DEMANDÉS.

ON demande immédiatement à STE. ELIZABETH, comté de Berthier, DEUX INSTITUTEURS qualifiés. S'adresser à Ste. Elizabeth, aux Commissaires d'Ecole ou à

WM. McNICHOLS,
24 juil.—cip Sect. Trés.

AVIS.

Affaire de THOMAS S. SUTHERLAND.

LES Créanciers dans la susdite affaire, sont par les présentes avertis de présenter leurs différentes reclamations dument attestées aux Soussignés, Curateurs, le ou avant LUNDI le 30 AOUT prochain, sans autre avis.

JOSEPH KNAPP, }
ALEXANDER MOLSON, } Curateurs.
24 juil.

200,000 BRIQUES

A VENDRE

A BON MARCHÉ.

S'ADRESSER AU BUREAU DE

C. E. BELLE, N. P.
20 juil. Rue St. Vincent.

LOUIS LEMOINE,

MÉCANICIEN FRANCAIS,

RÉSIDANT depuis plusieurs années à Québec, s'étant toujours spécialement occupé de la fabrication des pompes à feu, informe ses amis et le public en général qu'ils pourront s'en procurer chez lui aux prix réduits; depuis £3 jusqu'à £250.—17 juil

ATTENTION!

TOUTES personnes ayant contracté des dettes envers feu JAMES BURNS, écuier, sont priées de vouloir régler cela immédiatement, en s'adressant au soussigné; et toutes celles qui ont des réclamations à faire contre la succession sont aussi priées de présenter leurs comptes dûment assermentés au soussigné.

ETIENNE TAPIN, Ex. Tes.

Trois-Rivières, ce 12 juil. 1852—17

Pompes à feu de Lepage.

LE soussigné travaille en ce moment à finir plusieurs POMPES A FEU, de différentes grandeurs et de différents prix, qui seront achevées tout prochainement. Ceux qui désirent protéger leurs propriétés contre l'incendie sont invités à venir visiter son atelier, faubourg St. Joseph. ANT. LEPAGE.

17 juil

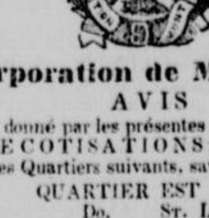

Corporation de Montréal.

AVIS

EST donné par les présentes que les LIVRES DE COTISATIONS pour l'année courante, des Quartiers suivants, savoir:

QUARTIER EST
Do. ST. LAURENT

ont été complétés et dûment filés au Bureau du Soussigné et que les propriétaires et autres qui y sont taxés, aient à PAYER IMMEDIATEMENT le montant de leurs comptes.

Toutes personnes qui se considéreraient SURCHARGÉES par la taxe imposée sur leurs propriétés réelles ou personnelles, soit requises de soumettre leur application par écrit, sous trois semaines à compter de ce jour, adressée au comité chargé d'examiner les surcharges, et accompagnée des Baux, reçus ou autres documents à son appui, tel que voulu par la loi.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité

Bureau du Trésorier de la Cité, }
Hôtel de Ville. } ts
Montréal, 24 juillet 1852. }

PHARES.

DES SOUMISSIONS adressées "au Commissaires des Travaux Publics" et endossées "Soumissions pour l'approvisionnement des Phares," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le SIX AOUT prochain, pour 2000 gallons d'huile de blanc de baleine pressée l'hiver et de la meilleure qualité (en échantillon de pas moins d'une pinte devant accompagner chaque soumission). Pour être livré en barils de 50 gallons chaque et mesurés si on l'exige.

L'huile doit être livrée au magasin du Canal Lachine, pas plus tard que le 20 août. Le paiement sera fait dix jours après la livraison et après que la qualité aura été reconnue et certifiée par un officier du département.

Par Ordre.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire

Département des Travaux Publics, } 27
Québec, 23 juil 1852, }

VENTES D'IMMEUBLES

VENTE D'IMMEUBLES

Par Autorité de Justice.

LUNDI, le SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à la porte de l'église paroissiale de Béloeil, à DIX heures du matin, seront vendus, à l'enchère, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendants de la succession de feu LOUIS PETIT dit BEAUCHEMIN, situés dans la paroisse de Béloeil, savoir:

1o. Une TERRE au nord du Ruisseau, de trois arpents de front sur trente de profondeur, bornée au sud-est par le dit ruisseau, au nord-ouest et du côté sud-ouest par Augustin Pigeon, et du côté nord-est par Toussaint Duhamel, le tout en culture, avec une maison en pierres, grange, étable, et autres bâtisses sus érigées.

2o. Une PORTION de TERRE, au même lieu, dans la cinquième concession, contenant un demi-arpent de front sur trente arpents de profondeur, tenant au sud-est à Alexis Préfontaine, au nord-ouest à gens inconnus, du côté nord-est à Victor Gadbois et du côté sud-ouest à Charles et Augustin Chaquet, le tout en bois de bout, et sans bâtisse.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication; on pourra cependant les connaître avant, en s'adressant au notaire soussigné, à St. Marc.

CHS. BRIN, N. P.

St. Marc, le 22 juil 1852—27—dsi

SERA vendu à l'enchère, DIMANCHE, le 8 août prochain, à la porte de l'église paroissiale de Montréal, à l'issue du Service divin du matin, un emplacement situé dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, de 40 x 80 pieds, tenant devant à la rue Visitation, derrière à Léandre Contant, d'un côté à Jean-Bte. Valiquette et d'autre côté à John Buxton avec, deux MAISONS dont une à deux étages et l'autre à un seul étage, et autres bâtiments dessus érigés, avec un passage mitoyen avec le dit John Buxton, suivant les titres. Cette propriété appartient à dame veuve Louis Gratton. Pour les conditions, s'adresser au Dr. L. F. Tavernier ou au soussigné.

J. E. O. LABADIE, N. P.

Montréal, 27 juil.—29

Avis aux personnes qui désirent se retirer à la campagne.

A VENDRE OU A LOUER.

Possession à être donnée immédiatement.

Dans le centre du village de Berthier, le superbe établissement provenant de la succession de feu Chs. Morrison, écr., et qui a été occupé ci-devant comme Hôtel par feu Jos. Giroux; la maison sera livrée dans le meilleur ordre. S'adresser au propriétaire soussigné.

J. R. TRANCHEMONTAGNE.

Berthier, 29 juil—m

A VENDRE

Une MAISON en bois à deux étages située sur la rue Amherst, à l'encoignure de la rue Ste. Catherine, construite sur un terrain de 42 pieds sur 70, avec écuries et remise. La maison est neuve et bien finie. Pour les conditions, s'adresser à

OLIVE MARCOTTE.

Coin des rues St. Constant et Lagauchetière.

Montréal, 29 juil—mp

A LOUER

Et possession donnée immédiatement.

UNE superbe boulangerie, dans le meilleur ordre possible, avec toutes ses accessoires, située dans le village de St. Charles, Rivière Chambly, à des conditions très-libérales; pour plus amples informations, s'adresser au propriétaire soussigné. F. M. LEMIRE.

27 juil—si.

A VENDRE ou A LOUER,

UN EMPLACEMENT avec MAISON, grange, écurie et un bon puits, situés dans la rue Dufresne, faubourg Québec. Pour les conditions, s'adresser à PASCHAL BENOIT.

27 juil—tip.

A Vendre ou a Echanger.

DEUX TERRES situées dans la paroisse de St. Luc, sur le chemin de St. Jean, le propriétaire les vendra ou les échangera pour une TERRE située dans l'Ile de Montréal. Pour les conditions s'adresser à MARTIN GRAVEL, Rue St. Antoine, Coin de la Rue du Cimetière.

6 juillet.—tm

A VENDRE OU A LOUER.

Possession immédiatement.

DEUX MAISONS en pierre situées dans le Village de Varennes, avec jardins, laiteries, hangards, écuries, et autres dépendances considérables.

S'adresser au propriétaire.

15 juil—mp FLX. LUSSIER

A VENDRE,

Un EMPLACEMENT de huit perches de front sur quinze perches de profondeur, à la Côte Double, paroisse St. BENOIT, avec une MAISON et un magasin et autres bâtiments, un jardin et verger, le tout aux conditions faciles. S'adresser au soussigné,

20 juil. J. BTE. RICHER.

A VENDRE OU A LOUER,

DEUX MAISONS, l'une en pierre et l'autre en bois, situées dans une des meilleures places du village de l'Acadie, avantageuses pour le commerce. Le chemin de fer passe à une petite distance du village, qui est situé à environ 18 milles de Montréal. S'adresser au soussigné, sur les lieux.

20 juil.—mp JOS. OCLAIR.

A LOUER,

A CHAFEFRSVILLE, la résidence de feu le Col. W. U. CHAFFERS, très bien située, sur la Riviere Yamaska, dans la paroisse de St. Césaire, 30 milles de Montréal, les Stages du Township de l'Est passent tous les jours. On la louera en partie meublée si on le requerre. S'adresser à J. LEVY, No. 50, rue Notre-Dame.

20 juil.

A LOUER,

Possession immédiate.

UN EMPLACEMENT, contenant douze arpents de terre, situé au village Ste. Geneviève, avec une superbe MAISON, grange, étable et autres bâtisses, y compris un grand verger fournissant beaucoup de pommes et autres fruits.

On ne louera que deux ou trois appartements, au désir des gens.

A vendre, un emplacement dans le village de Lachine, près du chemin de fer, avec maison à deux étages, grande écurie, remise, etc., le tout à des conditions libérales. S'adresser à

CHS. RAPIN,
17 juil 19, rue St. Vincent.

A VENDRE

Une MAISON neuve à DEUX COTÉS, en bois, et bien finie, au faubourg St. Joseph, rue Barré.

S'adresser à

LÉON ST. GERMAIN,
No. 62, rue St. Antoine.

27 juil.

Superbe Terre à Vendre,

SISE sur la Rivière l'Assomption, vis-à-vis le village auquel elle est jointe par un beau pont; la plaçant ainsi dans le centre même du village qui est riche et populeux, chef-lieu du comté, possédant collége, marché, et fesant un commerce considérable.

Cette TERRE consiste en environ 190 arpents, dont 116 arable et en culture, et environ 70 arpents en bois de haute futaye, donnant un excellent pâturage. Elle est dans un bon état de culture, sous un système d'assollement de cinq années. La maison (à laquelle est attachée un excellent jardin potager, complanté d'arbres fruitiers, &c.,) et les bâtimens (qui sont d'une grande étendue et très utilement placés) sont presque neufs, de même que les clôtures, fossés &c., qui sont en bon ordre. La laiterie n'est surpassée, *si elle est égalée*, par aucune autre laiterie dans la province.

Si on le désirait, on disposerait également, et en même temps, des instruments aratoires et autres, des Bestiaux, de la Récolte sur pied &c.

Les tems de paiemens seront faciles. Pour plus amples informations, s'adresser au propriétaire soussigné au village de l'Assomption.

8 juil. JOSEPH F. LAROCQUE

AVIS.

LA Société qui existait ci-devant sous les noms de VADEBONCŒUR & BENOIT est maintenant dissoute et Edouard Benoit ou Z Benoit sont les seuls chargés de régler les affaires.

L. VADEBONCŒUR,
ED. BENOIT.

Montréal, 20 juil 1852—m

admiration. L'image de Napoléon décore leurs demeures; on la trouve dans les hôtels les plus somptueux comme dans les plus humble isbas (maisons de paysans russes). Il n'est pas un enfant des campagnes moscovites à qui son nom ne soit familier. Le souvenir des Français de 1812 est resté sans amertume dans la mémoire de ce peuple excellent.

—Que signifie le mot *kamérad?* nous demandait un jour un petit marchand de tver que le hasard nous avait donné pour compagnon sur la route de Moscou.

—Vous voulez dire *camarade*, sans doute?

—Oui, monsieur, *camérad*, répondit-il en s'éforçant de rectifier sa prononciation.

Nous satisfîmes à sa demande.

—Pourquoi faites-vous cette question?...

—Parcequ'en 1812, les soldats français, logés chez mon père, me prenaient sur leurs genoux (j'étais petit garçon alors) en m'appelant leur jeune camarade.

—Quel souvenir avez-vous gardé de ces Français? Vos parents eurent-ils à s'en plaindre?

—Oh! non, monsieur, s'étaient de bons compagnons (*dobri-lioudi*, de *bons hommes*), qui ne nous firent pas de mal; au contraire.

Ce dernier mot nous parut naïf.

Le Palais d'Hiver. habitation ordinaire des souverains de Russie, ne date que de 1754. Rien n'est ancien à Saint-Pétersbourg. Il fut commandé par l'impératrice Elisabeth au comte Rastrelli, l'un des plus habiles architectes italiens du dix-huitième siècle. En 1762, il était terminé. C'est un bâtiment qui forme un énorme parallélogramme de 65 toises d'étendue sur une largeur de 50. Il se prolonge sur la Néva, et regarde la forteresse qui s'étend sur la rive opposée, sombre et muette, en face de la ville animée et brillante (1).

(1) On voit, dans son enceinte, la maison de Pierre le Grand et les tombeaux des souverains Russes que contiennent les caveaux de l'église. Il y a aussi à la forteresse le Trésor et la Monnaie.

[*La fin au No. prochain.*]

LA MINERVE.

Samedi Matin, 31 Juillet 1852.

Réciprocité américaine.—Un journal des Etats-Unis, le *Troy Whig*, dit que le président du comité de commerce, à la chambre des représentants, s'occupe maintenant d'un bill à l'effet de pourvoir à la libre navigation du St. Laurent et à la réciprocité commerciale avec le Canada. Il y est statué que lorsque le gouvernement de la Grande-Bretagne donnera aux Etats-Unis, pour la navigation du St. Laurent, le même privilége sous tous rapports que celui dont jouissent les sujets anglais et leurs vaisseaux, et que lorsque le président des Etats-Unis émettra sa proclamation déclarant que certains articles, du cru et de la production de ce pays, seront reçus en Canada affranchis de droits, dès lors et à compter de ce jour, et jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le Congrès, les articles correspondants, des crue et production du Canada, seront reçus exempts de droits aux Etats-Unis, quand ils y seront importés directement de cette province. L'énumération de ces articles désigne les grains et farines, les végétaux, les fruits, semences, animaux, cuir, laine, fromage, beurre, suif, cornes, viandes, fraîches ou salées; les minerais de toute sorte, pierre, marbre, cendres, chanvre, coton brut et non manufacturé, bois de service, instruments aratoires, et fontes de toute sorte de métaux.

Ce bill sera rapporté devant la chambre sitôt que le comité sera en demeure dans l'ordre des rapports, et beaucoup de personnes pensent qu'il est probable qu'il sera enfin adopté.

Le *Journal of Commerce* de New-York, en parlant de cette mesure, ajoute que le projet de loi du comité sera présenté la semaine prochaine, et aura l'effet, s'il est agréé, de terminer la question des pêcheries d'après des bases qui offriront des avantages mutuels aux deux parties.

Ce bill établira le libre échange, entre les Etats-Unis et les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, de tous articles, produits de la *mer*, des *champs* et des *forêts*, sitôt que le gouvernement anglais aura donné son assentiment aux mesures suivantes:

1o. Accorder aux Etats-Unis la libre navigation du Saint-Laurent.

2o. Accorder en outre aux Etats-Unis la libre navigation de la rivière Saint-Jean.

3o. Exempter de droits les bois de service américains expédiés par la voie du Saint-Jean.

4o. Laisser aux habitants des Etats-Unis, en commun avec ceux de la province du Canada et des domaines britanniques, le droit de prendre et de curer le poisson de toute sorte, aussi pleinement que les habitants des Etats-Unis enont joui aux termes des articles du traité de 1783.

Si l'on en vient à cet arrangement, les colons britanniques pourront porter leur poisson à tous les ports des Etats-Unis sans payer de droits, ce qui leur ouvrirait un grand débouché, et quant aux pêcheurs américains cela leur permettrait de gagner cinq dollars là où ils n'en gagnent que deux à présent. Ils pourront aussi sécher et curer leur poisson d'une manière plus parfaite qu'ils ne le pevent à présent, ce qui le rendrait beaucoup plus vendable.

Cependant, dit le journal cité en dernier, liou en terminant, "les protectionnistes tories, anglais et américains, ne permettront jamais qu'une mesure aussi libérale que celle-ci soit adoptée."

La question des pêcheries se complique singulièrement chaque jour, disent certains journaux des Etats-Unis et du Canada; il n'y a pas d'autre alternative que la guerre, disent les autres, il faut de suite envoyer une escadre de guerre sur les côtes Britanniques pour y tenir la flotte anglaise en respect; mais d'autres, plus calmes, moins passionnés, plus réfléchis, reconnaissent la justice des démarches de l'Angleterre, l'absurdité et l'impossibilité d'une guerre entre les deux puissances, et regardent les relations diplomatiques comme les seules rationnelles, les seules justes et les seules capables de faire obtenir un bon résultat. Ceux-ci comprennent le ridicule et l'inutilité des menaces qu'ils peuvent faire à la Grande Bretagne sous les présentes circonstances, tandis que les premiers ne regardent pas au droit, à la raison à la justice, mais à l'intérêt; ils font même le calcul des pertes qu'ils vont éprouver s'ils sont obligés d'observer le traité de 1818 comme l'Angleterre l'exige. C'est la plus puissante de leurs considérations: "puisque la Grande Bretagne nous a tolérés pendant plus de 30 ans, contre le désir de ses colonies, il faut qu'elle nous tolère encore," voilà le sens de leur raisonnement.

Le *Times* de Boston, dans le but d'engager à la résistance, public des statistiques fesant voir l'étendue des pertes que le Massachussets seul essuyerait, dans le cas où le traité de 1818 serait mis en force tel qu'interprété par la Grande Bretagne, et cela dans une seule branche, la pêche du maquereau. Voici pour quel montant le Massachussetts serait intéressé dans la pêche du maquereau; l'estimé est de M. Mayo, inspecteur général de l'Etat:

54,040 Tonneaux, fesant 858 vaisseaux, montés par 9,174 hommes.

Valeur des vaisseaux et apparaux	$3,532,000
Valeur annuelle de la pêche . .	2,400,000
La valeur de la pêche pour le reste de la Nouvelle Angleterre peut être considérée comme presqu'égale à ce montant, disons valeur des vaisseaux et apparaux.	2,500,000
Valeur de la pêche.	1,600,000

30,000 Tonneaux,—6,000 hommes.

Mais on ne peut faire qu'un estimé approximatif vû que plusieurs vaisseaux sont employés pour la morue et le maquereau en même temps.

Les pêcheurs de maquereau du Massachussetts, en 1851, en ont pris les quantités suivantes:

Dans les eaux américaines (barrils)	188,330
Dans les eaux, dont Lord Derby reclame actuellement le droit exclusif, (barrils).	140,906

La moitié des pêcheurs de maquereau sont maintenant dans les eaux d'où lord Derby se propose de les faire chasser par la force.

Il y a probablement aujourd'hui, ajoute le même journal, 2,000 vaisseaux, et 30,000 hommes exposés aux canons de la flotte anglaise, et aux cruautés et horreurs des prisons Britanniques, parce-qu'ils font précisément ce qu'ils ont l'habitude de faire depuis trente quatre ans, sans être molestés. L'anxiété et la détresse parmi les familles qui habitent les côtes peuvent facilement se concevoir,—leurs souvenirs traditionnels des prisons et des cours Britanniques n'étant pas des plus heureux."

Voilà le genre d'arguments dont ils se servent pour faire de l'effet. Mais l'effervescence du moment fera bientôt place à la raison et au sens calme.

Le *Phare de New-York* contient les réflexions suivantes au sujet de cette difficulté:

"A peine les derniers échos de cette fête funèbre avaient ils eu le tems de s'éteindre, qu'il nous est arrivé de Washington une nouvelle grosse de complications diplomatiques, et dont quelques-uns auraient même voulu faire, d'ores et déjà, un *casus belli* avec l'Angleterre. Il s'agit de la détemination, prise à Londres et signifiée au cabinet de Washington, de faire respecter à l'avenir, dans toute la rigueur de leurs limites, les pêcheries britanniques sur la côtes américaine. Cette résolution du ministère anglais a produit une sensation d'autant plus vive, qu'une longue tolérance et la force de l'habitude avaient depuis longtems fait perdre de vue, aux pêcheurs américains, la distinction de propriété qu'on est venu si brusquement leur rappeler. D'un autre côté, l'avis inattendu a été immédiatement appuyé de l'envoi d'une force navale considérable pour saisir les contrevenans, partout où il s'en trouvera. Une industrie vitale menacée, et des bateaux américains placés sous le coup d'une saisie, c'est plus qu'il en faut pour exalter le patriotisme tant soit peu intolérant et absolu de certains journaux. On a commencé par jeter feu et flammes contre cette revendication que l'on est bien près de considérer comme une usurpation véritable. Il fallait, sans perdre un jour, expédier des bâtimens de la marine des Etats-Unis pour protéger les pêcheurs américains contre toute agression!

Heureusement, ces exaltations irréfléchies, et après tout généreuses, ne tiennent jamais longtems; on est revenu à un sentiment plus juste de la position, et si l'on a continué à donner au gouvernement des conseils d'énergie, il ne s'agit plus du moins que d'énergie diplomatique. C'est, en effet, à la diplomatie et non aux canons qu'il appartient de régler ce différend; ceux qui réclamaient si haut une protection matérielle pour les pêcheurs américains, perdaient de vue que la première chose à éviter, en ces sortes d'affaires, ce sont les conflits, car ils ne servent qu'à envenimer les questions, et finissent presque toujours par forcer toutes les parties à des reculades, péniblement déguisées sous le nom de concessions."

Depuis que la lettre de M. Daniel Webster, secrétaire d'Etat, adressée aux intéressés dans la question des pêcheries, a été publiée dans la presse, ce monsieur a eu occasion de développer davantage son opinion à une assemblée tenue à Marshfield, dans le Massachussetts, samedi dernier. Voici les remarques qu'il fit alors; nous les empruntons au *Courrier des Etats-Unis:*

"On a fait allusion, a-t-il dit, à des incidents qui viennent de se produire tout récemment et qui font craindre quelques troubles à propos des pêcheries. Il ne serait point convenable d'en dire beaucoup sur ce sujet, jusqu'à ce que je puisse parler officiellement et sous la direction du chef du gouvernement. Je ne puis cependant me taire tout à fait. Quoi qu'il arrive, vous pouvez être assurés que l'intérêt de nos pêcheries ne sera négligé dans aucun cas par l'administration dont je fais partie. Les pêcheurs seront protégés dans tous leurs droits de propriété et dans tous leurs droits d'occupation. Et pourquoi ne le seraient-ils pas; ils sont nombreux; une multitude de nos concitoyens se livrent à la pêche. Peut-être en est-il parmi vous plusieurs qui sont allés sur les Grands-Bancs pendant bien des années et qui y ont affronté les tempêtes et le naufrage.

"Les conséquences les plus graves se rattachent à cette question. Nos pêcheurs ont été en quelque sorte l'école de notre marine. Si nos navires ont vaincu l'ennemi sur mer, les pêcheries y ont contribué pour leur bonne part: elles ont produit les semences d'où sont sortis ces glorieux triomphes.

"Maintenant, messieurs, je puis ajouter un ou deux mots sur cet important sujet. En premier lieu, cette soudaine interruption de pêches que nos concitoyens poursuivent depuis trente ans sans trouble et sans entrave, ne saurait se justifier par aucun principe ni par aucune considération, quelle qu'elle soit. Il y a plus de trente ans qu'ils se livrent à la pêche dans les mêmes eaux et sur les mêmes côtes, et voici que tout d'un coup, sans que rien fit prévoir une pareille résolution, on leur fait savoir qu'ils ne peuvent plus jouir de ce privilége. Or, une pareille décision ne saurait être justifiée, si elle n'a pas été précédée d'un avis officiel; le privilége dont jouissent nos pêcheurs, ce privilége ne résultât-il absolument que d'une simple tolérance trop longtemps accordée, ne saurait leur être enlevé brusquement, au moment même où ils ont fait tous leurs préparatifs pour leurs expéditions habituelles.

"Je ne puis me défendre de croire que les dernières dépêches de l'Office colonial n'ont pas été, de la part du premier ministre de la couronne, l'objet d'une attention assez particulière; car j'y trouve des assertions tout à fait incompatibles avec l'arrangement conclu en 1845 entre lord Aberdeen et M. Edward Everett. Le comte de Derby, premier ministre actuel, était alors secrétaire pour les colonies. L'arrangement ne peut donc avoir eu lieu sans qu'il en est eu connaissance, ou, pour mieux dire, sans qu'il lui ait donné son adhésion ou sa sanction. C'est donc évidemment par pure inadvertance que cet arrangement a été mis en oubli.

"Le traité de 1818 a été conclu avec la couronne d'Angleterre. Si donc un bateau pêcheur est saisi par un des navires de la marine britannique, c'est la couronne d'Angleterre qui est responsable. Nous savons donc à qui nous avons affaire. On ne peut pas supposer que les Etats-Unis consentent à permettre que leurs droits se trouvent à la merci des tribunaux inférieurs des provinces, ni qu'ils laissent saisir leurs bâtiments par des constables ou autres petits officiers, ni qu'ils les laissent condamner par les cours municipales du Canada ou de Terre-Neuve, du New-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse. Non, certes non! (Acclamations.)

"Je ne crois pas devoir aller plus loin pour le moment, messieurs; mais vous pouvez être certains que c'est là un sujet sur lequel personne ne s'endort à Washington. Je regrette que l'état de ma santé m'ait fait quitter le siége du gouvernement à l'heure même où allait y arriver la nouvelle de ce changement soudain dans l'interprétation des traités. Ma santé demande du repos; mais aussitôt que mon état me permettra d'entreprendre le voyage, je m'empresserai de retourner à mon poste, pour y remplir de mon mieux les devoirs que m'impose cette question."

INSTITUT-NATIONAL.

MOYENS DE PRÉVENIR LES INCENDIES

PAR LES CONSTRUCTIONS EN PIERRE OU EN BRIQUE.

Dans leur séance de mercredi soir, les membres de l'Institut-National avaient discuté sur la meilleure manière de reconstruire les maisons, dans les parties incendiées de la cité, pour éviter les conflagrations à l'avenir.

Comme il y avait parfaite unanimité entre tous les assistants sur ce sujet, il fut décidé de convoquer une assemblée extraordinaire, pour jeudi soir, et d'y inviter les membres du conseil de ville, ceux du comité de secours et plusieurs autres citoyens, dans le but d'y discuter les deux côtés de la question, d'y entendre les arguments pour et contre les constructions en bois.

M. le président de l'Institut-National, J. L. Beaudry, écr., ayant pris le fauteuil, exposa le but de l'assemblée et invita les assitants à la discussion, les arguments de part et d'autre devant être reçus avec le même respect et la même déférence.

M. F. Peltier fut invité à ouvrir la discussion, ce qu'il fit en disant qu'il allait répéter les arguments qu'il avait fait valoir la veille en faveur des constructions en brique ou en pierre. Après une conflagration comme celle qui vient de dévaster une si immense étendue de notre cité, en présence de ces monceaux de ruines que le feu nous a laissées dans un seul jour, il est tout naturel et sage de se demander ce qu'il faut faire pour éviter le retour de semblables calamités. C'est parce qu'on veut arriver à une sage conclusion sur ce point que cette assemblée extraordinaire a été convoquée et qu'on invite des étrangers à l'institution à y prendre part, afin qu'on puisse discuter librement les deux côtés de la question. Les partisans des constructions en bois prétendent avoir décidé la question quand ils ont dit que "les maisons en pierre brûlent comme les autres, et que les maison en brique brûlent même plus vite que celles en bois!" Il faut bien qu'elles brûlent en effet quand elles sont exposées aux immenses brasiers que font les maisons en bois qui brûlent tout près, ou bien encore si elles sont couvertes en bois, mais il est reconnu que quand le feu consume une maison de pierre ou de brique, il est entre quatre murs, il n'a d'issue que par les ouvertures, et par conséquent les maisons voisines sont moins en danger que quand c'est une maison en bois qui brûle. Une maison en brique entre deux maisons de bois ne vaut pas en effet beaucoup mieux que ses voisines, parce que ses voisines la mettent en danger et lui ôtent de la valeur. C'est précisément une raison en faveur de la mise en force du réglement récent de la corporation. Il ne doit pas être permis à un voisin imprudent de mettre son voisin plus prudent dans le danger. On avait prévu et prédit depuis longtemps la calamité qui vient de nous affliger, parce qu'on reconnaissait que si le feu prenait une fois dans ces groupes de maisons en bois, tous les secours que pourraient fournir les aqueducs seraient insuffisants, et il ne fallait pas être sorcier pour comprendre cela, surtout après ce qu'on avait vu les années précédentes dans les faubourgs St Laurent et de Griffintown. C'est dans cette prévision que la législation autorise la corporation à prohiber les constructions en bois dans la cité. En cela la législature a bien fait, et de son côté le conseil de ville a fait son devoir en se hâtant de passer un réglement à cet effet. On se plaint de la rigueur de ce réglement, mais ce n'est pas étonnant, les plaintes sont inévitables. Le pauvre s'indigne de ce qu'on exige de lui qu'il construise mieux que ses moyens le lui permettent. On ne peut sans doute s'empêcher de plaindre ceux qui se trouvent dans cette position, mais enfin, il faut que la société soit protégée, c'est le droit de ceux qui ont acquis des propriétés par leur industrie et par leur travail; l'interet général ou public passe avant celui de quelques individus ou d'une classe quelconque d'individus. On prétend que ce réglement est défavorable au pauvre parce que la brique coûte plus cher que le bois. Des hommes compétents sont d'opinion que la différence n'est pas grande, si on parle de maisons finies. On conçoit bien qu'une maison pièces sur pièces et sans lambris, inachevée, coûte moins cher qu'une maison de brique bien finie; mais cette maison pièces sur pièces, il faudra l'achever plus tard, et en définitive, elle coûtera plus cher qu'une construction en brique qu'on aura finie de suite. Dans ce moment, au lieu de chercher à aigrir les gens qui désirent bâtir en bois, on doit s'unir pour tâcher de les convaincre que c'est leur intérêt de ne pas le faire. Ces précautions pour la construction des villes ne sont pas nouvelles, nos pères nous ont légué de sages réglements sur ce point, tant pour la forme des bâtisses que pour l'obligation d'aller combattre le feu dès qu'il se déclarait quelque part. Par exemple, les coupe-feu étaient faits en forme d'escaliers pour qu'il fut facile de monter sur les toits au besoin, et il était ordonné à chaque citoyen de sortir de sa demeure avec deux seaux d'eau, au premier son de la cloche. Dès qu'il fut possible d'exploiter les carrières de pierre et de chaux, on adopta encore des mesures plus rigoureuses. Plus tard, l'intendant Dupuy promulgua une ordonnance défendant les constructions en bois. Les coupe-feu en escaliers ont été oubliés depuis, mais on leur a substitué d'autres moyens d'escalader les toits. On a oublié bien d'autres choses en même temps. Comment se fait-il que le bois en dépit de ces ordonnances, ait trouvé place dans le centre même de la ville? Ce ne peut être dû qu'à la négligence. Il est temps d'être plus sage, et le conseil de ville ne pouvait mieux agir qu'en adoptant le réglement qui défend les constructions en bois.

Mr. M. Bibaud, professeur de droit, qui avait été chargé la veille par l'Institut-National de préparer un essai pour la circonstance, fit part à l'assemblée des réflexions suivantes:

Extrait d'un petit traité inédit du droit des gens appliqué au Canada.

DE LA POLICE.

La police est au nombre des droits souverains. Ce droit souverain de faire des reglemens de police rentre dans le droit souverain de législater comme partie.

La police consiste dans l'attention du prince et des magistrats à maintenir tout dans un bel ordre. De sages réglemens doivent prescrire tout ce qui convient le mieux à la sûreté, à l'utilité et à la commodité publique; et ceux qui ont l'autorité en mains ne sauraient être trop attentifs à la faire observer.

Un peuple trouve dans une sage police un élément sûr de grandeur. Pour citer un exemple, les Hollandais ont été aussi célèbres par la beauté de leur police, soit en Europe, soit dans leurs colonies, que par leur prodigieuse puissance sur les mers.

On voit parce que nous venons de dire que la police ne comprend pas seulement le soin de maintenir la paix et la tranquillité publique: c'est là ce qu'on appelle police correctionnelle, ce n'est qu'une partie, un département de la police; mais la police en général est l'opération régulière de réglemens sur tout ce qui convient à la santé, à l'utilité, à la commodité et au confort publics. La manière de construire y est pour beaucoup.

On dit qu'Abel inventa les pavillons, c'est à dire des tentes à peu près semblables à celles qu'occupent en ce moment grand nombre de nos malheureux compatriotes incendiés.

De cette simplicité naturelle on en vint à l'art de la construction, on distribua les différens ordres d'architecture. Des murailles, des tours et des palais furent bâtis avec cette solidité qui excita l'inexplicable censure de Platon contre les habitans d'Agrigente: Agrigentini quasi semper victuri ædificant; ceux d'Agrigente construisent comme s'ils devaient toujours vivre. Jamais on ne peut bâtir trop solidement. Platon aurait apparemment admiré les Américains et nos Canadiens qui imitent depuis quelque tems leur fragile architecture.

La république romaine prête une attention toute particulière à la manière de construire les villes, et institue les édiles pour veiller à leur symétrie. L'édile était un des magistrats les plus importans de Rome, comme la police est un des devoirs les plus importans d'un état envers lui-même. Les empereurs imitèrent la république. Auguste fixa la hauteur des édifices privés à 70 pieds. Néron la réduisit à 60. Il fit brûler Rome pour la rebâtir avec plus d'ordre et de régularité, dessein qui annonce un caprice encore bien despotique, mais bien plus croyable que celui que quelques anciens lui attribuent, d'y avoir fait mettre le feu pour se faire une plus vive image de l'embrasement de la ville de Troie, lorsqu'elle fut saccagée par les Grecs.

En Canada, où les Français introduisirent une admirable police, l'intendant était juge suprême en cette matière, et avait le droit de faire des ordonnances pour le bien-être matériel et la bonne police du pays. Le Canada posséda successivement onze de ces intendans royaux, qui étaient des hommes très éclairés et qui se montrèrent d'excellens administrateurs. Talon fit trop de grandes choses pour les énumérer ici, Bégon et Hocquart, se jetèrent à l'occasion de leurs devoirs comme intendans de police dans des entreprises qui semblent d'un ordre supérieur: mais il ne faut pas s'en étonner, car tout le pays semblait s'élever à ce que j'apelerai la philosophie de la police. Ainsi dans le réglement du conseil supérieur du 11 mai 1676, qui est pour ainsi dire un petit code de police en quarante-deux articles, il est dit qu'il y aura tous les ans une assemblée générale de la police de la Nouvelle-France pour aviser à l'amélioration et à l'agrandissement de la colonie.

Avant de parler de ce réglement et des autres qui nous regardent le plus en cette occasion, je dois dire que le Canada avait un autre grand magistrat de police outre l'intendant. C'était le Grand-Voyer dont les pouvoirs étaient alors beaucoup plus étendus qu'ils ne l'ont été depuis sous les Anglais. Il n'était pas pour la police correctionnelle; cette branche appartenait plutôt au Prévôt des maréchaux de France. Comme l'édile des Romains, dont il était la fidele image, il voyait aux voies publiques par toute la province et à la symétrie des villes.

Venons maintenant à l'analyse des principales lois de police de l'ancien gouvernement, du moins celles qui regardent la manière de construire et les moyens de prévenir les incendies.

D'abord, pour la symétrie des villes ou la régularité des rues. Il y a à ce sujet une ordonnance de M. Hocquart (1732) qui ordonne à ceux qui bâtissent des maisons dans les villes et faubourgs de prendre du grand-voyer des procès-verbaux d'alignement nécessaires pour leurs bâtiment, et défend à tous maçons et entrepreneurs de poser les fondemens d'aucune bâtisse sans s'être fait exhiber les dits procès-verbaux, à peine de démolition, pour le proprétaire, et de cinquante livres d'amende, pour l'entrepreneur.

On voit par d'autres ordonnances que le grand-voyer ne souffrait aucunes saillies aux maisons, en sorte que l'ancien gouvernement respectait l'avis de Platon: ut tota urbs sit unus murus; que la cité soit comme un seul mur.

On ne permettait point non plus d'ouvrir des carrières dans les villes. Depuis la désuétude des anciennes lois municipales de la province, dit notre vénérable jurisconsulte canadien Cugnet, seigneur de St. Etienne et procureur général de Sa Majesté le roi George III, pour une partie du Canada, la ville de Quebec est embarrassée par toutes sortes de saillies, et ressemble plus à un village qu'à une ville. Après la conquête, quelques Anglais voulant bâtir dans la basse-ville tirerent des pierres du Cap, et bouchèrent presque entièrement le chemin de communication entre les deux villes.

Mais l'ordonnance la plus remarquable en fait de construction est celle de l'intendant Dupuy, du 7 juin 1727.

Elle ordonne plusieurs choses, et elle en prohibe d'autres.

Elle défend premièrement, de bâtir autrement qu'en pierre dans les villes et gros bourgs où l'on peut se procurer commodément de la pierre.

Dans tous les cas, elle défend absolument de bâtir en bois et en colombage quand même l'on voudrait recouvrir et enduire de chaux et de sable.

Elle défend ensuite de mêler dans la construction des murs de face et de pignon aucuns bois apparens, ni cadres, ni lintaux de portes et de fenêtres.

Elle défend encore de couvrir en bardeaux aucunes maisons des villes et faubourgs, sous peine d'enlèvement de la couverture, et d'amende contre les couvreurs.

Elle défend enfin de faire des amas ou empillages de bardeaux dans les villes tant en dedans qu'au dehors des maisons, ou dans des cours ou sous des hangards, à peine de les voir jeter à l'eau.

Elle ordonne que toutes les maisons seront bâties à deux étages et voûtées autant que possible.

A part de cette ordonnance capitale, j'en mentionnerai deux autres de Bigot: pourquoi les Canadiens ne se rappelleraient-ils pas le peu de bien qu'il a fait! Au reste si l'on ne veut pas lui en savoir gré, elles prouveront du moins combien était belle la charge d'intendant, puisque ce dignitaire ne pouvait s'empêcher de faire du bien quelque fut son caractère comme homme, ou comme particulier.

Par la première de ces deux ordonnances, qui est de l'année 1752, il défend de bâtir des granges et étables dans la ville des Trois-Rivières, afin de prévenir les incendies, à peine de démolition et de 100 l. d'amende en faveur de l'hôpital.

Deux ans après il ordonna à tous les particuliers de Québec qui bâtiront, de faire exhausser leurs pignons de trois pieds au moins au-dessus des couvertures, pour servir de coupe-feu, sous peine de 300 livres d'amende contre les entrepreneurs, et nonobstant la dite amende, seront les dits exhaussemens faits sans délai aux dépens du propriétaire par les mêmes entrepreneurs, lesquels y seront contraints.

Ces sages règlemens ne furent observés que de temps en temps sous les Anglais. Du temps de Cugnet un quart de Québec était déjà en bois; il y en avait même déjà qui servaient de forges, ce qui n'avait jamais été souffert sous les Français. Les ports étaient bien entretenus. Cette partie, dit le même Canadien, quoique le commerce soit devenu plus considérable depuis la conquête, est tellement négligée, que les ports sont encombrés, et que tous les jours des bâtimens échoués courent le risque d'être brûlés, incendie qui se communiquerait à toute la Basse ville.

Et pour faire voir comme nos ancêtres étendaient leurs soins à tout, et comme ils étaient prévoyans, je dirai, quoique celà nous regarde peu ce soir, que l'on trouve un réglement du conseil, et des ordonnances de La Galissoniere et Bigot et de La Jonquière et Bigot qui réglent sagement la coupe des bois dans nos forêts.

Je n'ai plus qu'à mentionner quelques autres salutaires précautions des Français contre les incendies.

Il y a encore un réglement du conseil supérieur, émané le 11 mai 1676, qui est assez curieux à étudier. Il y est dit premièrement que tous les citoyens de Québec qui n'auront point de sortie au comble de leur maisons pour aller au haut de leurs cheminées, seront tenus de mettre une échelle appuyée sur le toit de chacune de leurs maisons afin qu'on puisse monter sur le comble d'icelle et les abattre en cas d'incendie, si besoin est.

Il défend ensuite de garder du fourage dans les maisons en lieu accessible au feu sous peine de confiscation des animaux.

Je donne l'article dixième comme un avis aux fumeurs de cet institut et de tout Montréal: il était défendu à toute personne de prendre du tabac en fumée dans les rues de la ville de Québec sous peine de punition corporelle!!!

Je n'ai pas besoin de mentionner d'autres précautions dont a parlé M. Peltier; comme l'obligation de sortir au premier son de la cloche avec seaux et haches, précautions auxquelles il ne faut plus songer aujourd'hui non plus qu'à interdire la pipe; mais elles étaient nécessaires dans ces temps où l'on n'avait point encore organisé des compagnies du feu.

Voilà à peu-près tous les reglemens de police qui peuvent nous intéresser, quoiqu'on puisse en trouver quelques autres comme la défense d'avoir des poëles de fer ou de briques sans foyers dessous, ou celle de garder plus d'un baril de poudre soigneusement placée dans une peau, le reste devant être déposé dans le magasin royal le plus prochain. Je ne terminerai pas cette analyse sans avouer que la plupart de ces reglemens ne concernent que Québec, et que les habitans de Montréal étaient et ont été en tout temps moins soigneux que ceux de Québec. C'est apparemment pour cela, et surtout parce que, comme la tradition le comporte, l'on a toujours toléré à Montréal les maisons en bois, que l'on forçait ses habitans à ramoner plus souvent que ceux de Québec. Ceux-ci n'étaient tenus de faire ramoner que tous les deux mois durant toute l'année, tandis qu'ici, il fallait faire ramoner une fois chaque mois en hiver, sous peine de dix livres d'amende.

Voilà, messieurs, des lois qui sembleront en quelques cas arriérées ou passées de temps; cependant il est facile à tout homme qui voudra étudier plus en grand le système de police qui était en vigueur dans la Jeune-France, de présumer de la sagesse de la plupart d'entre elles, quand il songera à leurs résultats heureux pour nos ancêtres, et quand il considérera la beauté de l'ensemble de ce système où rien n'était oublié symétrie, sureté et propreté des villes, commodité des voies publiques dans les campagnes, entretien des ports, administration salutaire des forêts, moralité et bonne foi dans la traite avec les Sauvages et sur les marchés, &c., &c.

L'esprit de la police, dit le respectable Cugnet, est de maintenir l'ordre et la tranquillité publique entre les hommes, et de procurer leur bien-être matériel, indépendamment même de leur volonté, en employant au besoin la coercition.

Que jamais ceux qui ont en mains l'autorité ne reculent quand ils voient que la somme de bien-être futur qu'ils préparent à une population l'emporte sur celle de la gène ou du mécontentement momentanés qu'ils lui imposent, car alors une telle loi est fondée sur les principes et ne peut point violer les droits naturels des citoyens. Si l'homme a été jeté nu sur la terre nue; si il a habité ensuite sous des tentes, puis sous des cabanes, ce n'est pas là l'état naturel de l'homme, ce n'est que son enfance, et jamais cet état n'a dû être permanent. Quand le grand architecte de l'Univers a dit croissez et multipliez, il a décrété que la postérité d'Adam formerait des nations et des cités. Ainsi donc ce qui est de nature à promouvoir le bien-être de la nation comme nation et de la cité comme cité ne saurait violer les droits naturels de personne, parce que la nation et la cité sont naturelles dans l'Univers: c'est donc du domaine du droit des gens positif, et de la police, qui en fait partie.

M. Cartier, avant de parler lui-même sur la question, en faveur de la brique et de la pierre, désirait entendre ceux qui étaient en faveur des constructions en bois, afin de pouvoir répondre à leurs arguments.

M. Desnoyers consent à parler contre son opinion pour faciliter la discussion. Le résultat des réglemens récens de la Corporation pourrait bien être d'empêcher les propriétaire canadiens de rebâtir. Car il est bien plus aisé de construire en bois qu'en pierre ou en brique, et cela surtout pour nos Canadiens qui sont tous un tant soit peu charpentiers; permettez-leur de bâtir en bois, et bientôt vous verrez les faubourgs de Québec et St. Louis se relever des ruines. Les victimes de l'incendie, ou du moins en grand nombre, se suffiraient à elles-mêmes et ne se trouveraient plus dans la dure nécessité de tendre la main à leurs concitoyens et même aux étrangers. Si au contraire vous maintenez les réglemens récens de la Corporation dans toute leur rigueur, les petits propriétaires se trouveront dans l'impossibilité de rebâtir. La nécessité peut bien en faire des charpentiers, mais des maçons en pierre ou brique, c'est par trop fort. Ils seront donc obligés de donner l'ouvrage à entreprise, or il leur manque quelque chose d'essentiel, ce sont les fonds; et des ouvriers expérimentés prétendent que les fondations seules d'une maison de brique se montent déjà à la somme £30 0 0; pas une des victimes de l'incendie parmi les petits propriétaires, n'aura les moyens de rebâtir à des frais aussi considérables; il résultera qu'ils seront encore obligés de se reposer sur la charité publique, et elle finira par se fatiguer. Mais on dit que si l'on met les réglemens récens en opération, la ville sera bien plus belle, présentera un coup d'œil plus intéressant; j'en conviens—mais à quoi servira-t-il à nos pauvres Canadiens d'avoir une ville plus belle, s'ils sont obligés de l'abandonner pour aller chercher ailleurs un abri contre l'intempérie des saisons? Croyez-vous qu'ils ne préfèreraient pas la maisonnette où ils vivaient heureux et contents, à la somptueuse maison que bâtit une main étrangère sur le fonds de terre que la nécessité et la dureté des réglemens les ont forcé de vendre! La première richesse d'une ville c'est sa population.—et si la défense de bâtir en bois force les petits propriétaires d'émigrer, d'aller habiter la campagne ou de se réfugier à l'étranger, elle appauvrira non seulement la ville, mais le pays entier. D'ailleurs tout ce qu'il vient de dire est contraire à son opinion, il est en faveur de la construction en briques ou en pierre, et s'il a parlé ainsi, ce n'a été que pour amener la discussion.

M. Régnault ne pense pas que le quantum des fondations d'une maison en briques puisse être un argument de quelque valeur en faveur de ceux qui veulent bâtir en bois. En effet, que l'on parcoure les ruines et l'on verra que la plupart des maisons de bois reposaient sur des solages comme les maisons de brique,—il pense même qu'une maison de bois a absolument besoin d'un solage, celles qui n'en ont pas ne valent rien au bout de quelques années,—les poteaux pourrissent, et le propriétaire se voit bientôt dans l'obligation de lever sa maison à grands frais, pour y faire construire un solage; tandis que les maisons de briques peuvent se passer de solage. Ainsi donc, qu'on ne parle pas du solage, comme devant faire la différence du prix d'une maison en brique d'avec une maison en bois; mais la question n'est pas là. La corporation a passé des reglemens énergiques, elle a bien fait, elle a fait son devoir, les conseillers sont préposés pour veiller à la sécurité des citoyens, et ils ont rempli leur mandat de manière à leur faire honneur, ils ont agi comme le vrai père de famille qui assure le bonheur de ses enfants souvent malgré eux-mêmes, malgré leurs murmures. Il espère donc que les conseillers n'écouteront pas les cris de ceux qui veulent bâtir en bois, et qu'ils ne tiendront pas compte de leurs murmures, car à son avis, il y a parmi ces mécontens cinq especes d'individus qui n'ont rien à dire contre les membres de la Corporation. 1o. ceux qui ne sont pas électeurs, 2o. les mineurs, 3o. ceux qui ne jouissent des droits de citoyen que depuis moins de six mois de calendrier, 4o. ceux qui ne payent pas leurs taxes; 5o. les domestiques; il est certain que ces cinq classes d'individus forment la majeure partie des mécontents. Il concoura donc pleinement avec les membres de la Corporation: qu'ils profitent du moment pour élargir les rues, pour former des quarrés, chose tout-à-fait nécessaire pour la salubrité de la ville. Il n'y a rien d'injuste à ce que l'on empêche de bâtir en bois; car dans toute société l'individu doit céder une partie de ses droits pour le bien général. Puis, le grand malheur vraiment, de ne plus laisser ces pauvres victimes reconstruire leurs nids à feu! Tout citoyen est intéressé à ce que ces malheureux ne voyent plus se consumer en un jour les fruits des labeurs de toute une vie. Le lendemain du feu, combien d'hommes qui étaient riches se trouvaient maintenant completement ruinés, et dans l'obligation de remettre au travail leurs bras affaiblis par l'âge? Ne tenons pas compte de leur aveuglement, et prenons à cœur l'intérêt de leurs enfans. Nous voulons que Montréal soit la première ville du Canada, c'est une noble ambition, mais prenons les moyens d'y parvenir. Quelle confiance les capitalistes étrangers auront-ils en nous, si nous recommençons à bâtir en bois; ajoutons à celà que maintenant que l'Assurance Mutuelle est tombée, les maisons en bois ne pourront plus être assurées, ou du moins ne le seront qu'à un taux énorme. La corporation ne doit donc pas s'inquiéter des murmures. Il faut réfléchir avant d'agir; mais il n'y a que les lâches qui rétrogradent quand une fois ils ont décidé d'agir

M. Cartier, demande à M. Laberge, en sa qualité d'homme d'expérience, comme entrepreneur, s'il a des objections à dire son opinion sur la différence, (s'il en existe) du coût de construction entre une maison de brique et une maison de bois, en supposant qu'elles sont bien finies toutes deux, avec bons solages.

M. Laberge dit qu'il n'était pas venu pour parler, mais pour faire son profit des arguments qu'il entendrait. Cependant il n'avait pas d'objection à répondre à la demande de M. Cartier.

Il est d'opinion que la différence du prix, entre une maison de bois bien finie, et une maison de brique bien finie, est d'un quart. L'avantage de bâtir en bois pour le pauvre, c'est qu'il peut prendre du temps pour la finir. Il lève sa maison, la couvre, met les portes et les chassis, puis il entre dedans de suite. Une fois qu'il est ainsi à couvert, il peut attendre que les moyens lui viennent pour l'achever. Il connait quelqu'un qui vient de finir une maison qu'il habitait depuis 14 ans! Il est certain que ceux qui n'ont pas de moyens de bâtir en briques ont plus d'avantage à bâtir en bois, et s'ils n'ont pas cette permission, il y en a beaucoup qui ne se logeront jamais.—Quant à lui-même, s'il était dans le cas de se loger, il croirait plus avantageux de bâtir en brique qu'en bois.—Dans un incendie, tout le bois brûle, mais la brique reste.—Voici un plan qu'il croirait bon:—Dans les grandes rues, toutes les batisses doivent être en brique ou en pierre,—mais il croirait que dans les parties plus reculées on pourrait permettre d'élever des charpentes en bois avec un lambris de brique en dehors, comme cela se fait, dit-on, dans les Etats-Unis, avec des couvertures en tôle. De cette façon, il n'y aurait pas de bois exposé au feu, excepté dans les ouvertures. Il en a été fait une de cette façon tout dernièrement dans la rue Notre-Dame. Il s'en fait beaucoup à Québec, et elles sont bien bonnes. Le feu ne peut se communiquer à ces maisons que par les chassis.—Il trouve sage et prudent qu'un corps municipal veille attentivement à la manière dont on doit construire pour la sureté publique.

M. Cartier est bien aise d'avoir entendu l'opinion d'un homme d'expérience comme M. Laberge, d'un entrepreneur qui s'est distingué dans la construction de plusieurs de nos plus beaux édifices, et surtout de la maison Hays. Cette opinion le convaine d'avantage que le règlement de la corporation doit être appuyé, dans l'intérêt de tous, des petits propriétaires, comme des grands. On pourra sans doute parler de tyrannie et d'oppression, car il est toujours des gens qui aiment à exploiter les préjugés pour s'acquérir un peu de popularité, mais il ne faut pas que ces clameurs fassent perdre de vue l'intérêt général, l'intérêt du grand nombre, l'intérêt de la ville, en un mot, et que cet intérêt général demande des règlements. Un propriétaire de lot, dans une ville, n'est pas propriétaire exclusif, comme à la campagne où l'on peut construire comme on l'entend sans mettre son voisin en danger. En ville où les maisons sont coutigues les unes aux autres, il ne serait pas juste qu'un propriétaire de lot pût construire une mauvaise bâtisse d'une construction dangereuse près d'une maison de prix construite avec tout le soin possible. Comme l'a fait remarquer M. Bibaud, dans son éloquent essai, toutes les villes anciennes avaient des règlements sages à cet effet, et nos pères eux-mêmes nous ont laissé de bons exemples dans leur législation. Si nous eussions observé strictement les lois qu'ils nous ont léguées nous n'aurions pas aujourd'hui un si grand désastre à réparer. Insensiblement le gouvernement municipal s'est relaxé, il ne s'est pas inquiété des conséquences. C'était de l'imprévoyance et de l'incurie, mais heureusement nous n'avons pas le même reproche à faire à notre corps municipal d'aujourd'hui; il a pris de sages mesures; et par la suite, les accidents, s'il en arrive encore, seront moins nombreux et moins désastreux. La différence du coût des maisons, estimée à un quart par M. Laberge, n'est rien si on considère qu'aujourd'hui, l'assurance mutuelle étant finie, les constructions en bois ne pourront plus être assurées du tout, on ne pourront l'être qu'à des primes énormes. Ainsi donc, les petits propriétaires qu'on appelle pauvres, qui mettraient tout ce qu'ils possèdent pour s'élever une maison de bois que le feu pourrait dévorer dans un instant, seraient exposer à tout perdre à chaque minute, sans assurance. Pour leur épargner ce malheur, n'est ce pas un devoir de venir à leur secours, de les aider et de leur dire, "n'exposez pas ainsi le peu que vous possédez, voici un moyen de vous loger avec sureté et de vous assurer contre les dangers du feu!" Un petit propriétaire qui employerait tout son temps et toutes ses économies pour se loger, pendant plusieurs années, si on le veut, aurait sans doute du mérite, mais pourrait-on dire que son travail est bien employé s'il ne ne peut s'assurer et s'expose à tout perdre en un instants? Non, et c'est pour cela, dans son propre intérêt, que la corporation et les citoyens doivent empêcher ces imprudences.

Une chose qu'il importe de remarquer, c'est que les constructions en brique ou en pierre rehausseront de beaucoup la valeur des propriétés dans les districts incendiés. Par ce moyen, de petits propriétaires, qui possèdent des lots qui ne valaient et ne valent presque rien, deviendront de grands propriétaires. Si aujourd'hui la moitié des maisons brûlées étaient reconstruites en brique, les lots vacants qui resteraient à côté, vaudraient bien plus qu'une propriété avec une bâtisse en bois vaut aujourd'hui. A l'Assurance Mutuelle, on fesait assurer une bâtisse en bois pour 25 pour cent de prime, mais aujourd'hui on exige déjà de 40, à 50 et à 60 pour cent. Cela fait plus que compenser la différence du coût, et c'est réellement une perte que de construire en bois.—Une autre considération, c'est que les beaux édifices que nous possédons ici sont faits à prix d'argent, et ont fait la fortune et la réputation de plusieurs de nos entrepreneurs, et l'argent qui sortira pour la reconstruction des édifices incendiés est pour les travailleurs. Ce ne sont pas les riches qui profiteront de ces déboursés, mais les pauvres et les ouvriers. C'est au contraire autant de perdu pour les riches qui n'ont droit à aucun secours, qui perdent eux-mêmes, soit par l'incendie, soit dans l'assurance, pour ceux qui sont concernés dans la Mutuelle, ou qui enfin se mettent à contribution pour soulager les infortunés. Beaucoup d'entre eux ont même ajouter à leurs pertes des contributions généreuses. Comme tout doit marcher nécessairement vers le mieux, profitons de cette générosité, et des dons de l'étranger pour améliorer la condition du pauvre. Nous ne pouvons mieux le faire qu'en appuyant la corporation dans ses sages mesures.—Il est bien probable que la législature accordera des secours à peu-près semblables à ceux qui ont été accordés aux incendiés de Québec, mais il est également certain que les législateurs ne consentiraient pas à accorder de l'aide pour faire reconstruire en bois au risque de voir de pareilles calamités se renouveler plus tard, et d'être obligé de soulager encore de pareilles infortunes une autre année.

Les législateurs exigeront qu'on bâtisse de manière à sauvegarder la propriété; cette condition sera attachée à toute mesure législative. Avec les moyens qui seront ainsi fournis le petit propriétaire pourra rebatir sans être accablé par les intérêts d'un emprunt, car il n'aura payé finalement que l'intérêt ordinaire. C'est cette classe, celle des petits propriétaires, qui sera la mieux secourue, en fin de compte, comme c'est évidemment cette classe qui doit l'être le plus. Ainsi donc, dans l'intérêt même de ceux qui crient aujourd'hui contre le règlement de la corporation, il est à espérer que celle-ci ne reculera pas. Ce serait être cruel que de chercher dans ce temps-ci un peu de popularité, en cédant à leurs clameurs. Mettons la popularité de côté et fesons le bien avant tout. Ces mêmes propriétaires nous en rendront grâce plus tard, et nous, nous serons glorieux de voir nos compatriotes mieux logés qu'avant.

M. B. Holmes, invité par le président à prendre la parole, dit qu'il avait entendu avec plaisir les remarques des messieurs qui venaient de parler et surtout celles de son ami M. Cartier. Il n'est pas douteux à son avis, que les bâtisses en briques ne soient infiniment préférables à celles en bois, et il espère que Montréal, comme le Phœnix, sortira plus brillant de ses cendres. Une chose certaine, c'est que nous devons de la gratitude pour les secours qui nous arrivent de tous côtés. L'opinion du comité de secours, quoiqu'il n'en soit venu à aucune détermination à ce sujet, est qu'il pourra donner de l'aide à peu près comme l'a expliqué M. Cartier, quant aux conditions de construction et d'intérêt qui ne dépassera pas l'intérêt légal. Il serait prématuré du reste de parler de la manière d'employer des fonds que nous n'avons pas encore, mais on compte sur £200,000, qui seront fournis à la condition que le règlement de la corporation soit mis en force. Il est d'avis qu'un quart de différence dans le coût des bâtisses ne compense pas la différence des taux d'assurance et l'incertitude de la propriété. Dans les Etats-Unis où l'on peut prendre beaucoup de leçons d'industrie, on construit des maisons en briques sans faire de fondations dispendieuses; on les construit sur des pilotis, et ces constructions ne coûtent pas plus cher que des constructions en bois. Il espère que tous les hommes influents favoriseront les constructions en brique et en pierre. Cela donnera de la valeur aux quartiers incendiés. Aujourd'hui, par exemple, le quartier ouest qui n'a que 2,000 habitants, paye £7,000 de taxes de plus que celui qui en paye le plus ensuite, quoique les autres quartiers soient tous plus populeux. Supportons le règlement de la corporation.

M. le président demande si quelqu'un désire répondre. Comme personne ne se lève, il demande si c'est l'opinion de l'assemblée qu'il doive proposer une division pour et contre les constructions en brique?

M. le maire, qui avait bien voulu honorer l'assemblée de sa présence, ainsi que plusieurs échevins conseillers de ville, dit qu'une division des personnes présentes ne serait pas d'un grand effet, d'autant plus que ce n'est pas une assemblée publique, et que d'ailleurs, il est bien facile de voir qu'il y a presqu'unanimité. Il aimerait mieux une assemblée générale, vû que les arguments qui ont été développés sont forts et ne pourraient manquer de faire impression sur l'esprit public.

M. Régnault croit qu'une assemblée publique ne remplirait pas bien l'objet qu'on a en vue, vû que les hommes posés, réfléchis qui n'aiment pas le tumulte, ne s'y rendent jamais.

M. Tailhades veut une assemblée publique, il ne comprend pas vraiment ceux qui disent "ne fesons pas d'assemblées publiques, les mécontents contre la corporation vont venir en masse pour faire du tapage." Eh! bien, il y aura assez d'hommes fermes et courageux, il y aura assez de bons citoyens pour leur faire entendre raison. C'est une discussion publique, franche et loyale qu'il faut de toute nécessité, tous ceux qui ont à cœur le bien public s'y rendront sans crainte, et avec la ferme détermination de ne pas rétrograder d'un pas dans la bonne voie, dans la voie du progrès. Nous devons faire des manifestations publiques et cela dans l'intérêt même des petits-propriétaires, pour leur faire comprendre combien est peu sensée la manie de bâtir à tout prix, la manie de bâtir presque sans argent, la manie de bâtir avec des matériaux achetés à crédit. Tout le monde ne doit pas bâtir. Il vaut mieux être locataire d'une maison bien bâtie, que d'être le propriétaire d'un bouge. Horace qui aimait beaucoup à rire des folies humaines n'a pas oublié la manie de bâtir. Bien fou est celui qui bâtit, disait-il, quant à lui, il pense que bien fou est celui qui bâtit et qui n'a pas les moyens de bâtir quelque chose de durable, quelque chose qui ait de la valeur. Qu'il commence d'abord par économiser chaque année, et quand il aura une somme assez considérable, eh! bien, qu'il jette les fondations d'une maison en brique. Son travail et son industrie lui ont donné droit de prendre rang parmi les propriétaires.

M. Laberge dit qu'on ne devrait pas faire de comparaison entre les revenus des quartiers des faubourgs et des quartiers de la ville qui avoisinent le port, et le canal Lachine.

M. Jos. Grenier dit que dans les faubourgs, on a une manière de bâtir dispendieuse, et que c'est cela qui leur fait craindre les bâtisses en brique. On les voit partout faire des pignons doubles au lieu de faire des pignons mitoyens. Ils ne savent pas généralement qu'ils ont droit de faire des murs mitoyens. A son avis, il y a peu de différence entre le bois et la brique, quant au prix de construction. Les maisons de bois exigent qu'on renouvelle souvent la peinture. On a parlé des fondations, mais il sait lui, qu'une batisse en brique n'exige pas de fondations meilleures qu'une batisse en bois. Celles qui se font sur des pilotis de cèdre sont très bonnes. Le bois se vend bien cher dans ce moment et aujourd'hui même il s'est vendu de la brique dans le port a $4 du mille.

M. Marchand dit qu'il en a été offert un million à $4½.

La chaux est à 3s. 9d. Avant le feu on payait la brique $6. Il y a des maçons à rien faire actuellement, et il en vient de tous côtés qui demandent de l'emploi. On sait que quand on entend dire qu'il y a de l'ouvrage quelque part, on s'y rend en foule. Les ouvriers ne manquent pas non plus, et on comprend que pour des charpentiers, il est plus avantageux de travailler que de passer leur temps à se construire des maisons plus ou moins mal.

M. Marchand ne parlera pas sur la question, la manière habile dont elle vient d'être traitée ne laisse rien à désirer. Il ne prend donc la parole que pour faire allusion à la proposition faite par M. le Maire, d'avoir une assemblée. Il (M. Marchand) pense que rien ne serait plus désirable que de se procurer l'opinion publique par une discussion franche et ouverte; mais dans une ville comme Montréal, ce n'est guères possible. Et sans aller plus loin, il citera comme preuve de ce qu'il avance, ce qui s'est passé à l'assemblée qui s'est tenue dimanche dernier sur les ruines de la Cathédrale. Il y était allé, parce que cette assemblée étant une assemblée des citoyens du quartier qu'il a l'honneur de représenter, parce qu'il croyait de son devoir d'entendre leurs raisons avant que d'aller se prononcer, parce qu'il pensait qu'on écouterait les arguments produits avec franchise et bonne foi. Et! le croira-t-on? on n'a voulu écouter personne, et M. le président le sait mieux que tout autre. (Rires). Dans les assemblées publiques, une poignée de vagabonds suffit pour faire manquer les meilleures manifestations. Ce n'est donc pas dans des assemblées générales que l'on doit agiter l'opinion publique, mais dans des réunions comme ce soir, réunions respectables par l'élection, par la position sociale et par le caractère de leurs membres; au moins, dans des réunions comme ce soir, les membres de la corporation peuvent venir s'éclairer sur la démarche qu'ils doivent adopter, ils peuvent venir présenter leurs objections, et se préparer par la discussion à faire leur devoir en citoyens intelligents. C'est dans des réunions comme ce soir que le petit propriétaire peut apprendre ce grand principe sur lequel repose toute société, c'est-à-dire que le droit de l'individu doit céder devant le droit de la communauté. Dans les assemblées générales aucun de ces bons résultats ne peut-être espéré. On vient avec des résolutions préparées d'avance; on les lit au milieu des cris d'improbation et d'approbation, et le tout passe sans que l'opinion publique se soit réellement prononcée. Et s'il parle ainsi ce n'est pas qu'il craigne pour sa part les assemblées générales. Non, qu'on en convoque une, et il s'y rendra sans aucune considération, et comme le lui commanderait son devoir, représentant le quartier qui a le plus souffert des ravages de l'incendie; d'ailleurs, quoi qu'il arrive, il a déterminé maintenant la ligne de conduite qu'il devra adopter, quelle que soit l'opinion de son quartier, du moment qu'il sera certain de la nécessité de bâtir en brique, il votera fermement pour le maintien des reglements dans toute leur rigueur, et il ne tiendra pas compte des murmures de ses électeurs; car en devenant membre de la corporation, il s'est engagé à remplir son devoir de conseiller de ville, il s'est engagé à servir les intérêts non pas du quartier St. Louis seulement mais de toute la ville, il est devenu le gardien de la sécurité publique, non pas dans le quartier St. Louis seulement, mais dans toute la ville, et ces devoirs il les remplira, quelque désagrément personnel qu'il puisse lui en résulter.

M. le président termine en offrant les remerciments de l'Istitut National à son honneur le maire et à tous ceux qui ont honoré l'institution de leur présence. Il ajouta que le conseil de ville est assuré de l'appui cordial de l'Institut-National dans la mesure qu'il a prise pour empêcher les constructions en bois. Ce sera une consolation pour ceux qui auront la satisfaction de laisser des propriétés à leurs veuves et à leurs enfants de savoir que ces propriétés ne seront pas exposées à devenenir à chaque instant la proie des flammes.

Les trains du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent se rendent, depuis quelques jours, jusqu'à Brompton, à neuf milles de Sherbrooke.

Le 7 courant, Antoine Gagnon, écr., a été admis à la pratique du notariat, après un examen devant la chambre des notaires des Trois-Rivières.

Nous apprenons que Messire J. Boucher, curé, et J. Wurtele, écr., seigneur de la paroisse de St. David, dans le comté d'Yamaska, ont été élus lundi dernier unanimement Commissaires d'école pour la dite paroisse.

Une enquête du coroner a eu lieu ces jours-ci à l'hôpital général, sous la direction de M. le coroner Jones, sur le corps d'un individu du nom de Martin Delany, un journalier, qui avait eu le malheur de se faire écraser par le train du railroad du Saint-Laurent à l'Atlantique, à Shipton. Il paraît que cet homme était occupé à détacher les chars lorsque cet accident lui est arrivé, des suites duquel il est mort vendredi dernier. Le verdict rendu est en rapport avec ces faits.

A VENDRE OU A LOUER.

A VENDRE,

Une MAISON en brique à DEUX ÉTAGES, située sur la rue St. Antoine, à l'encoignure de la rue Bisson, construite sur un terrain de 36 pieds sur 120, mesure française, avec hangard, écuries, glacière, &c. La maison est neuve et bien finie.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire,
JOS. BELAIR,
22 juin Forgeron, rue du Champ de Mars.

A LOUER,
ET POSSESSION IMMÉDIATEMENT,

TROIS MAISONS à trois étages en pierre de taille, avec cour écuries, remises &c., situées à l'entrée de la rue St. Joseph près de la rue McGill, ainsi que trois magasins dépendant desdites maisons.

—AUSSI.—

UNE MAISON en pierre à un étage située à l'entrée de la petite rue St. Jacques, près de la Place d'Armes.

JOHN ATKINSON,
13 juillet. 12 Rue St. Paul

A LOUER,
Possession donnée immédiatement.

Une MAISON en brique, bien finie, divisée confortablement, située hors, mais près de la ville St. Hyacinthe, au sud de la rivière, vis-à-vis le collège en construction.

S'adresser sur les lieux, au soussigné qui offre aussi en vente une assez forte quantité de BOIS de PIN scié de différente dimension, depuis trois à un pouce d'épaisseur.

J. C. PERRAULT.
St. Hyacinthe, 13 juil.

A VENDRE.

LE soussigné désirant se retirer de la pratique de sa profession offre en vente sa MAISON située à quelques pas de l'église, du couvent et du collège de St. Hyacinthe.

T. BOUTILLIER.
St. Hyacinthe, 3 juil

A VENDRE,

LE soussigné offre à vendre quelques LOTS de TERRE dans le township l'Acton ; éloignés du chemin de fer d'un demi-mille à trois milles et demi ; sur lesquels on peut trouver à peu près cinquante milles cordes de bois ; bois francs en plus grande partie.

Aussi, un autre LOT, couvert de pruches, pins et épinettes blanches, propres à être manufacturés, avec place à moulin ; éloigné d'un demi mille seulement du dépot d'Acton.

T. BOUTILLIER.
St. Hyacinthe, 3 juil.

A VENDRE,

DEUX MAISONS en briques, situées dans la rue St. Bernard, près de l'église St. Patrice, ayant jardins et étables. Elles sont divisées convenablement pour loger quatre petites familles s'il en est requis.

—AUSSI :—

Un *COTTAGE* en briques ayant six chambres, avec cours et dépendances et une gallerie devant, fesant face sur la rue des Allemands, les propriété ci-dessus mentionnées, joignent les rues St. Germain et St. Bernard, et sont dans le voisinage immédiat de l'église S. Patrice, les rendant d'un grand avantage pour ceux qui désirent acheter dans ce lieu de santé.

Conditions très-favorables, on ne requér qu'une petite somme de l'achat, en passant les contrats et un temps libéral sera alloué pour la balance.

Pour autres particularités, s'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 12, rue St. Paul.
Montréal, 4 mai.

A VENDRE,

UN superbe POUVOIR d'EAU, à Ste. Julienne, township de Rawdon, avec 2 moulins à farine ; un moulin à scie, un moulin à carde, un foulon, une filatnre, etc. Il y-a aussi deux bonnes maisons et environ 100 arpents de terre en culture. Le pouvoir d'eau est suffisant pour faire mouvoir, avec facilité, aucune espèce de moulin ou manufacture, sans aucune digue ou chaussée. Un faible accompte sera exigé comptant : le surplus du prix sera payable à des conditions faciles. S'adresser, sur les lieux, au propriétaire.

JOS. ED. BEAUPRÉ.
24 juin.

A LOUER,
Et Possession donnée Immédiatement.

Cette grande BATISSE, à quatre étages, située sur la rue Ste. Thérèse, connue comme bâtisse de la "Gazette du Canada," avec des grandes caves, de 80 pieds sur 40 et de 9 pieds de haut. Cette bâtisse serait très propre pour une voute ou magasin en gros ou en détail, une partie de cette bâtisse est finie comme logement ou bureaux. S'adresser à

T. S. JUDAH,
16 janv No. 45 Rue Craig.

EMPLACEMENT À VENDRE,

A St. François, sur la Rivière Jésus, à Sept arpents du village de Terrebonne ; avec MAISON en pierre, de 40 pieds sur 28, hangard, écurie, étable, boulangerie, verger, puits, &c. S'adresser sur les lieux à

8 mai.—tm GÉDEON LEGRIS.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LA SEIGNEURIE de ST. DENIS située dans le district de Montréal, contenant deux lieues et vingt arpens de front, sur deux lieues de profondeur, à des termes de payement faciles.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, en l'étude de Louis Lacoste, Notaire, à Boucherville.

H. D'ESCHAMBAULT.
Boucherville, 4 mars 1852.

A VENDRE,

UN LOPIN DE TERRE, de 73½ acres, dans le township de Roxton, appartenant à ALEXANDRE FONTAINE, de ST. PIE, et sur lequel est érigée un MOULIN à SCIER alimenté par un magnifique pouvoir d'eau. Conditions libérales. S'adresser au dit A. F., ou au soussigné.

J. C. BACHAND, N. P.
St. Pie, 15 mars 1852.

JOSEPH JULIEN.

RESTAURANT FRANCAIS;
No. 47, Petite rue St. Jacques, près de la Place d'Armes.

Lunch a toute heure, Diner de comande.

Vins français et les meilleures Liqueurs et tous Syrops de Tempérance.—3 juin.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES

DAME VEUVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, les informe qu'elle recevra par les premiers arrivages un des meilleurs assortiment de marchandises Française, Anglaise et Américaine, qu'elle vendra à bien peu d'avance et sera très libérale envers les Marchands de la Campagne qui voudront bien l'encourager.

30 av.—sm Rue Notre Dame No. 90.

A VENDRE.
PAR LE SOUSSIGNÉ :

150,000 pieds, PIN Quarré.
100,000 do do
3,000 do ORME Plat.
N. B. DESMARTEAU,
13 avril. No. 98, Rue Quarré.

Teinture par la Vapeur!

JOHN McCLOSKY,
DÉGRAISSEUR ET TEINTURIER EN SOIE ET EN LEINE,
Rue Sanguinet.

PRIE le public de Montréal d'accepter ses meilleurs remerciments pour la manière dont il a été patronisé durant les dernieres années et continu à lui offrir ses services.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il a augmenté son établissement d'UNE MACHINE A VAPEUR, sur les derniers plans américains. Il est prêt à faire tout ce qui est dans sa branche, à des prix modérés et avec célérité.

8 juillet, 1852.

Aux Boulangers et autres.

FLEUR "extra superfine" des MOULINS de MILLWOOD—A vendre en des lots pour convenir aux acheteurs.

HENRY CHAPMAN & CIE.
22 juin.

AVIS DE CHEMIN DE FER.

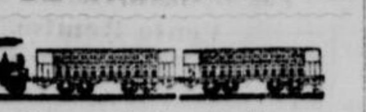

CHEMIN DE FER
DU
ST. LAURENT ET DU CHAMPLAIN.
1852.

Arrangements d'été.

LE et après LUNDI, le 28 de Juin, les ARRANGEMENTS pour les Steamboats et les Trains, seront comme suit, (les dimanches exceptés. ☞On se règlera sur le Cadran de l'Église Anglaise, en face de la rivière, pour les heures de départ :

STEAMERS.

DE MONTREAL.	DE LAPRAIRIE.
4:45m. A. M. particuliers	5:40 A. M. passagers du marché
10:30m A. M. émigrants	
2:45m. P. M. malle et passagers	10:00m. A. M. malle et passagers
5 P. M. accommodement.	2 P. M. fret
	9 P. M. particuliers

TRAINS DU CHEMIN DE FER.

ALLANT PAR LE SUD.

LES TRAINS PARTICULIERS.

Laissent Laprairie.......... à 5 : 50 : A. M.
Do la station de St. Jean à 6 : 27 : do
Arrivent à Rouse's Point.... à 7 : 35 : do

LES TRAINS DE LA MALLE.

Laissent Laprairie.......... à 4 : 00 : P. M.
Do la Jonction de St. Jean à 4 : 45 : do
Arrivent à Rouse's Point..... à 6 heures do

TRAINS POUR LE FRET.

Laissent Laprairie.......... à 6 : 45 : P. M.
Do la station de St. Jean.. à 8 : 10 : do

ALLANT PAR LE NORD.

LES TRAINS DE LA MALLE.

Laissent Rouse's Point....... à 8 heu. A. M.
Do le station de St. Jean.. à 9 : 15 : do
Les pass. arrivent à Montréal à 10 : 40 A. M.

TRAINS PARTICULIERS.

Laissent Rouse's Point....... à 7 heu. P. M.
Do la Jonction de St. Jean. à 8 : 10 : do
Arrivent à Montréal.......... à 9 : 40 : do

TRAINS POUR LE FRET.

Laissent Rouse's Point....... à 9 : 30 A. M.
Do le station de St. Jean. à 11 : 20 do

Pour la commodité des Passagers venant de St. Jean et les Townships, un Char comfortable sera attaché au Train du frêt, laissant Laprairie à six heures et trois-quarts du soir.

Les passagers qui laissent Montréal à 4h. 45 m A. M., arrivent à Rouse's Point, à temps pour le départ des Chars des Chemins de Fer du Vermont, du Canada et d'Ogdensburgh, et pour le départ des vapeurs du Lac Champlain, et arriveront à Boston et à New-York, le même soir, et à Ogdensburgh à midi et demi et ceux qui quitteront à 2h : 45m., P. M., arriveront à Rouse's Point le même soir, à temps pour les chars et les vapeurs pour Boston et New-York.

Les Bagages extra et les Emigrants devront quitter Montréal à dix heures et demie, A. M., Chevaux, voitures, meubles de ménage, etc , sont pris seulement par les trains du fret de Laprairie, à 6h. 45m P. M., et de Rouse's Point à 9h : 30m., A. M.

A. H. BRAINERD,
Surintendant.

Bureau du Chemin de Fer, }
Montréal, 26 juin 1852. }

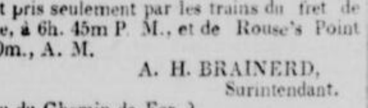

CHEMIN DE FER
DE MONTRÉAL ET NEW-YORK.

Arrangement d'Été.

HEURES DE DÉPART.

DE MONTREAL	DE LACHINE.	
8 heu. A. M.	8¾ heu. A. M.	Ou à l'arrivée des steamboats qui sont dus ou en vue.
12 do M.	12¾ do P. M.	
4 do P. M.	4¾ do P. M.	
5¼ do P. M.	6 do P. M.	
7 do P. M.	7¼ do P. M.	

LES DIMANCHES.

10½ heures A. M.	11 heures A. M.
7 do P. M.	7½ do P. M.

Le fret est pris à très-bas prix.

JOHN FARROW,
Montréal, 14 mai—a Secrétaire.

CHEMIN DE FER
DE LA
LIGNE PROVINCIALE ET DU LAC ST. LOUIS
AVIS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE, que le Sixième Versement et les suivants sur le Fonds Capital de la Compagnie de la ligne du chemin de fer du Lac St. Louis et de la Ligne Provinciale, de £5 par part chacune, est payable aux jours respectifs ci-dessous mentionnés, à la BANQUE de MONTRÉAL dans cette ville.

Sixième Versement, le 1r mai 1852.
Septième do 1r juillet do
Huitième do 1r sept. do
Neuvième do 1r nov. do
Dixième do 1r janv 1853.

Par ordre des Directeurs,
JOHN FARROW,
Secrt.-Trés.
Montréal, 19 janvier 1852.—20

CHEMIN-DE-FER
DU
ST. LURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

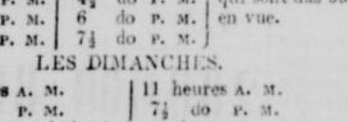

Arrangements Actuels.

A commencer de LUNDI, le 17 Mai et jusqu'à avis contraire, le TRAIN des PASSAGERS laissera Longueuil TOUS LES JOURS à 3h : 30m., P. M., St. Hilaire à 4h : 15m., P. M., St. Hyacinthe à 4h : 55m., P. M., et arrive à Richmond à 7h., P. M.

Laisse Richmond à 6h., A. M. St. Hyacinthe à 8h : 10m., A. M., St. Hilaire à 8h : 45m., A. M., et arrive à Longueuil à 9h : 30m., A. M.

Le Bateau à Vapeur, STE. HELENE, laissera Montréal à 3h., P. M., avec les passagers pour le Train.

Les TRAINS pour le FRET laisseront Longueuil les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10h., A. M., et laissent Richmond les jours alternatifs à 6h : 10m., P. M.

Le fret sera reçu à bord du "Ste. Hélène," jusqu'à 3h : P. M.

H. F. J. JACKSON,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer }
du St. Laurent et de l'Atlantique. }
Montréal, 15 mai.

☞Les personnes qui envoient des marchandises, sont priées de les adresser en toutes lettres, ou faire usage de la vraie marque du consignateur et de mettre dans le *Bill of Landing* la station à laquelle telles marchandises doivent être livrées.

La Compagnie ne peut être responsable des retards provenant de directions imparfaites.

CIDRE DE PENNER.

LES soussignés ayant pris des arrangements avec M. PENNER pour la vente de sa provision de CIDRE, pendant la saison prochaine, ils sont LES SEULS en mesure de fournir au public ce délicieux BREUVAGE d'ÉTÉ, qu'ils vendront aux taux ordinaires, en bouteilles et en futailles. PAYNE, HAMILTON & CIE.

6 avril.—a

Bière forte de Londres.

LES soussignés offrent en vente :
385 douz., en chopines et pintes.

On l'a mise en bouteilles l'automne dernier, et elle est en excellente condition pour l'usage. On la vendra à bas-prix aux commerçants.

PAYNE, HAMILTON & CIE.
Coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.
6 avril—a

Presens du Jour de l'An
PAR
MORISON, CAMERON & EMPEY,
No. 202, Rue Notre-Dame.

PATRONS DE ROBES DE MOUSSELINE DE LEINE,
3s 6d 4s 3d et 5s.
D'INDIENNES
1s. 9d ; 2s. 3d. ; 2s 6d.
POLKA DE LEINE TRICOTÉE,
20s., 2s. 10d et 3s 9d.
—AUSSI :—
UN ASSORTIMENT ÉTENDU
d'Articles dans le dernier gout.
1 déc

ASURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE LIVERPOOL ET DE LONDRES
Contre le Feu et sur la Vie.

Principeaux Bureaux :

8 & 10 Water Street.............LIVERPOOL.
22 & 21 Poultry et } LONDRES.
8 Regent St Waterloo Place }

BUREAU A MONTRÉAL :
Coin de la Place d'Armes et rue Notre-Dame.

Capital—Deux Millions Sterling.

Savoir : 100,000 Parts à £20 chaque.

LE soussigné ci-devant agent de la "Compagnie d'Assurance de Québec," et qui continue de l'être pour la "Compagnie d'Assurance sur la Vie" dite *Britania Life Company*, en offrant d'ASSURER CONTRE LE FEU, pour l'Institution si florissante ci-haut mentionnée, droit qu'il se doit à lui-même ainsi qu'au public de faire connaître ses ressources et ses moyens.

		STERLING.
1 y a de souscrit sur le capital ci-haut mentionné. . . .	£1,531,380 0 0	
Sur lequel il a été payé	122,475 0 0	
En cours de paiement..	68,947 10 0.	£191,422 10 0
2d. Fonds accumulés de la Compagnie.		
1r Le Fond de surplus en réserve. . . .	131,452 10 0	
2. Fonds fluctueux .	40,000 0 0	
3. Fonds garantis de l'Ass. contre le feu.	29,568 18 11	
4. Fonds de l'Assurance sur la Vie accumulés après l'évaluation et l'appropriation en décembre 1849. . . .	67,521 19 3.	£268,603 8 2
		£460,025 8 2

Il est aussi statué que tous premiums qui étiront être reçus sur la vente des actions non-pour nées de la Compagnie, seront porté au crédit du Fond de Réserve du surplus et en formeront partie : ainsi, comme les £2 10s. payés sur chaque action, se vendront maintenant £7 10, ce Fond de Réserve augmente continuellement, sans compter les accumulations venant d'autres sources ; et il est pourvu expressément par le premier acte du Parlement obtenu par la Compagnie : "qu'il ne sera pas loisible à la dite Compagnie, ou à aucunes personnes au nom de la dite Compagnie, de stipuler, contracter ou convenir en aucune manière, avec aucune personne ou personnes, pour limiter ou restreindre l'obligation des propriétaires de la dite Compagnie ou d'aucun d'iceux," de manière que, dans l'obligation sans restriction d'une vaste et riche propriété, et la promptitude avec laquelle les justes droits peuvent être établis dans le cas où ils seraient mis en doute, la sûreté qu'il procure est de la nature la moins incontestable.

Le soussigné ayant servi comme agent pour la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec, pendant presque quinze ans, durant lequel temps il se flatte (en autant qu'il a dépendu de lui) d'avoir obtenu la confiance des personnes qui se sont fait assurer chez lui : et il se flatte, que vu son expérience, le Capital considérable, le Fond accumulé, le nombre et l'influence des propriétaires de la Compagnie, avec la *responsabilité illimitée des Actionaires* (ce qui le met dans une position égale à aucun autre bureau d'affaires en Canada) et le prompt arrangement de toutes les justes pertes, il croit pouvoir espérer la confiance du peuple et une partie des applications pour assurances contre le feu dans ce District.

Une liste des Syndics et Directeurs tant à Londres qu'à Liverpool a été publiée pendant quelques semaines dans trois des journaux quotidiens et peut être obtenue, en s'adressant au soussigné qui est maintenant prêt à effectuer des assurances contre le feu à des termes aussi favorables qu'aucune autre Compagnie respectable fesant des affaires à Montréal.

J. H. MAITLAND.

Agent pour la Compagnie d'Assurance du Feu et sur la Vie, de Liverpool et de Londres, et de la Compagnie dite Britannia d'Assurance contre le Feu.—17 fév.

NATIONAL LOAN FUND
LIFE ASSURANCE SOCIETY
OF LONDON.

Societe d'Assurance ur la Vie
SUR LES FONDS DU PRET NATIONAL DE LONDRES,
Incorporée par Acte du Parlement.

Caisse d'Epargne pour la Veuve et l'Orphelin

BUREAUX—26, Cornhill, Londres.
17, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

CAPITAL—£500 000 STERLINGS.

COUR DES DIRECTEURS A LONDRES.

T. L. Murray	H. Croft
E. S. Symes	S. Walker
A. Vigne [M. D.	J. Rawson
Sir A. Knight, Barth,	J. Thompson
J. Elliston, M D. F R S	W. Kennaway
C. Tabor	G. Fuller

BANQUIERS.

Messrs. Glyn, Hallifax, Mills & Cie.

DIRECTEURS DES COLONIES.

Montréal....	B. Holmes A LaRocque E R Fabre	Wm Lunn Rév J Flanagan
Halifax, N E.	T R Grassie J Strachan T C Kinnear	Hon S Cunard J Tremain H Pryor
St. John N B	R F Hazen W Wright E Allison	Hon J H Gray W Jack
St. John N F	H W Hoyles Hon J Crowdy Hon J Noad	Hon C F Beane N Stabb

FREDERICK R. STARR,
Agent Central des Colonies de l'Amérique, B. N.

LES primes sont aussi basses que la sureté du bureau le permet. Les assurés, d'après le tableau du retrait, ont droit d'emprunter au montant de la moitié de leurs primes annuelles, sans responsabilité ou garantie aucune. Chaque emprunt sera marqué sur le dosier de la police, qui n'a conséquemment pas besoin d'être déposée. Les polices existantes continuées pourront être sur le système ancien ou être converties à la nouvelle forme comme on le désirera.

Les Directeurs de Montréal signent les polices en vertu d'une procuration spéciale de la cour des Directeurs à Londres, et par là sauvent la dépense du droit du timbre.

Les appliquants ne paient rien pour l'examen médical. Trente jours sont accordés pour le paiement du prime après qu'il devient dû.

Les risques sont acceptés, les prêts accordés et les pertes payées par le bureau local de Montréal sans s'adresser à Londres.

On peut avoir des pamphlets ou blancs au bureau à Montréal ou chez les agents dans toute la province

Montréal, 4 nov 1851

CHAMPAGNE.

LES Soussignés viennent de recevoir des vin des célébres marques suivantes :

REINE VICTORIA }
DUCAL GRAPE } en pintes et chopines
CORDON ROYAL }

8 juil. HENRY CHAPMAN & CIE

QUI se débarquent actuellement du "Andromache"
15,000 Ardoises pour toit, "Duchesses et Comtesses."

HENRY CHAPMAN & CIE.
rue St. Sacrement.

A VENDRE par les soussignés :
Sel de Liverpool, fin et gros
Savon de Liverpool, "steel"
Savons de Montréal et fin
Bière forte impériale
Ale pâle des I O
Huile de Castor en bouteilles
Bleu de Waterford, en boites de 14lbs
Empois de Lescher, en quantité et boites
Chandelles spermaceti, crystalines et composées
Meches de coton
Sauces de Batty, Moutarde et Marmelade
Couperose, Sel d'Epsom
Papiers à écrire et foolscap anglais
Cartes à jouer et d'adresse do
Cassia, Racine de gingembre, et quarts
Thés, Pipes
Et autres articles.

2 juin A. CUVILEIER & CIE.

HOTEL DONEGANA,
PAR
J. H. DALEY.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a complété des arrangements avec la présente propriétaire de l'HOTEL DONEGANA, (madame ST. JULIEN,) pour la principale direction de ce *Splendide Etablissement*. Il espère avec confiance qu'il sera favorisé d'une partie de leur patronage, vu surtout que son habileté à pourvoir aux besoins et au comfort de tout le monde a déjà été bien éprouvée, tant ici qu'à Kingston dans "*les bons vieux temps.*"

La situation de la Maison est des meilleures, on y sera servi d'une manière supérieure. Afin de rendre les choses aussi complètes que possible, on a employé des ouvriers durant tout l'hiver, à ajouter à la maison tout ce qui convient le mieux pour la rendre commode et l'embellir. On s'est procuré de nouveaux meubles du style le plus nouveau et le plus à la mode et toutes choses sont faites pour rendre l'HOTEL DONEGANA l'établissement le plus complet dans l'Amérique britannique du Nord.

J. H. DALEY.
9 avril 1852.

ESSAYEZ AVANT DE DESESPER.

PILULES D'HOLLOWAY.

GUERISON D'ASTHME.

Extrait d'une lettre de M. Benjamin Mackie, Quakre respectable, datée de Creenagh, près Loughall, Irlande, le 11 septembre 1849.

Au professeur HOLLOWAY.

Ami respecté—Ces pilules m'ont efficacement guéri d'un Asthme, qui, depuis trois ans m'affectait tellement que pendant la nuit j'étais obligé de me promener dans ma chambre, craignant de suffoquer par la toux et les glaires si je me couchais. Outre les pilules, je me suis frotté abondamment la poitrine soir et matin avec ton onguent.

Signé, BENJAMIN MACKIE.

Guérison d'une fièvre typhoide, au moment ou l'on désespérait de la vie du malade.

Une dame respectable du voisinage de Loughall fut attaquée du typhus et resta cinq jours sans boire ni manger. Elle a été abandonnée par son médecin et on n'attendait plus que sa mort. M. B. Mackie dont on vient de rapporter le cas en eut connaissance, et sachant l'immense avantage qu'il avait retiré lui-même de l'usage des pilules d'Holloway en recommanda l'essai. On lui donna huit pilules et même nombre fut répété matin et soir pendant trois jours, en très peu de temps elle fut entièrement guérie.

N. B. D'après une lettre récente il paraît que le colonel Dear, qui est avec son regiment dans les Indes, s'est guéri d'une attaque très sérieuse de fièvre par ces célèbres pilules. Il n'y a aucun doute que toute fièvre maligne peut être guérie, en prenant matin et soir des dôses copieuses de cette excellente médecine. Le malade doit en même temps boire abondamment de l'eau de graine de lin.

GUERISON D'UNE HYDROPISIE DE POITRINE.

Extrait d'une lettre de J. S. Mundy, écr., datée de Kingston, près Oxford, le 2 décembre 1848.

Au professeur HOLLOWAY,

Monsieur—Mon berger était depuis quelque temps affecté d'une hydropisie de poitrine. Dès que j'en fus informé je l'engageai à prendre de vos pilules, il le fit et se trouve parfaitement guéri et il est aujourd'hui mieux portant que jamais. Comme j'ai moi-même, l'année dernière, ressenti l'effet étonnant de vos pilules et de votre onguent, j'ai fait depuis tous les efforts pour en faire connaître les excellentes qualités.

signé. J. S. MUNDY.

LE COMTE D'ALODBROUGH GUERI D'UNE AFFECTION DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre de sa seigneurie dans sa Villa Missina, Livourne, 21 février 1848.

Au Professeur HOLLOWAY.

Monsieur—Diverses circonstances m'ont empêché jusqu'ici de vous remercier de la politesse que vous avez eue en m'envoyant vos pilules. Je saisis cette occasion pour en envoyer le prix et en même temps ajouter que vos pilules ont effectué le guérison de la maladie de foie et d'estomac que j'avais, et que tous les plus éminents médecins d'Angleterre et du continent n'avaient pu guérire y compris les eaux de Carl-bad et de Marienbad. Je désire avoir un autre pot d'onguent et une boite de pilules, dans le cas ou ma famille pourrait en avoir besoin.

Votre très obéissant serviteur,
Signé, ALODBROUGH.

GUERISON D'UNE CONSTITUTION EPUISEE.

M. Mate, garde magasin à Gundagai, la Nouvelle-Galle du sud, était depuis quelque temp d'une santé délicate, sa constitution était épuisée et sa mort était considérée comme certaine par ses amis et par lui-même ; mais comme dernière espérance. Il fut induit à essayer les pilules d'Holloway, qui agirent immédiatement sur le système et le résultat fut qu'il fût rendu à une guérison parfaite dans l'espace de quelques semaines, au grand étonnement de tous ceux qui le connaissaient. Il regarda cette cure comme si extraordinaire que par reconnaissance il l'a fit publier dans le "Sydney Morning Herald," le 2 janvier 1848. Quelques dôses de pilules relevèrent bien vite l'énergie du corps de l'esprit là ou tout autre remède avait failli.

Ces célèbres pilules sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes.

Fièvres de toutes sortes	Hydropisie	Lumbago
Asthme	Dy-senterie	Hémorroïdes
Maladies bilieuses	Erysipèle	Rhumatisme
	Suppression des règles	Retention d'urines
Taches sur la peau	Convulsions	Scrophules ou Humeurs froides
	Goutte	
Maladies des intestins	Maux de tête	Maux de gorge
	Indigestion	La pierre et la gravelle
Coliques	Inflammation	
Constipations	Jaunisse	Symptômes secondaires
Consomptions	Ulcères	
Débilité	Débilité	Tic douloureux
Tumeurs	Maladies de foie	Affections vénéneuses
Vers de toute espèce		

Agents à Montréal, MM. ALFRED SAVAGE & CIE. Droguiste, rue Notre-Dame ; DR. PICAULT, rue Bonsecours.—27 sept—a

N. B. Des directions, enseignant la manière de s'en servi sont attachées à chaque pôt ou boite.

AVIS.

LES soussignés, reconnaissants envers leurs patrons et amis pour l'appui bienveillant et libéral qu'ils en ont reçu comme FABRICANTS de VOITURES, en cette ville, depuis qu'ils ont commencé leurs affaires, croient devoir les prévenir que comme ils ont contracté des engagements considérables pour la confection de voitures pour les chemins de fer, ils se sont retirés de leurs affaires ordinaires en faveur de Messrs. DWYER & TOLLAND, qui les continueront dans toutes leurs branches.

Messrs. DWYER & TOLLAND ayant été à notre emploi durant plusieurs années, nous pouvons les recommander avec confiance et solliciter en leur faveur une continuation du patronage qui nous a été accordé ci-devant.

McLEAN & WRIGHT.
Rue Craig, }
Montréal, 13 av. 1852. } 23

MANUFACTURE de VOITURE.

En conséquence de ce qui précède, les soussignés croient devoir solliciter la continuation du patronage dont jouissait la société McLEAN & WRIGHT.

Ils seront prêts à exécuter avec la plus grande diligence, toutes les commandes qu'on voudra bien leur confier, et feront de leur mieux pour qu'on soit satisfait d'eux. Ils ont en main, et en voie de construction, une quantité de VOITURES LÉGÈRES d'été, ils invitent à venir les visiter, ceux qui désireraient en faire l'acquisition.

Les réparations et autres ouvrages seront faits en toute expédition et aux conditions les plus raisonables.

DWYER & TOLLAND.
Rue Craig, }
Montréal, 13 av. 1852. } 28

Dissolution de Société.

LOUIS BETOURNAY, écr., avocat, continue à s'occuper seul, d'affaires professionnelles à son bureau ordinaire, rue St.-Vincent, No 3.
Montréal, 24 juin 1852.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans cette paroisse, (St. Denis) d'UN INSTITUTEUR muni de certificats de capacité, du bureau des examinateurs, pour tenir l'ECOLE MODÈLE du village.

Pour les conditions s'adresser à
R. ST. JACQUES,
6 juil. Sect. Trés.

M. MOSES,
Peintre et Marchand de Peintures,
No. 97, Rue St. Paul, Montral.

TOUS ordres pour OUVRAGES EN PEINTURE seront reçus au No. 97 rue St. Paul, ou au No 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.
17 mai.

LE Soussigné qui a déménagé au No. 22 Rue McGill, offre en vente :

Thés, Hyson, Young Hyson, Twankay, Gunpowder, Souchong et Congo, en boites et Calvettes
Melasse en tonnes, tierçons et quarts
Sucre en pain, écrasé, et cassonade en boucauts, tierçons et quarts
Café vert et grillé, Pierre bleue et Indigo
Savon d'Angleterre, Montréal, brun et blanc, Labour Saving, Casteel et Windsor brun, &c., &c.
Chandelles de Montréal, spermacétiques de Belmont, mèches de cire et de composition
Marinades et Sauces, Ketchup de Champignons et de Tomates.
Câpres, Anchois, Fruits préparés et empoi de Forment
Veilleuses ficelle, allumettes patentées.
Noir à souliers en pâte et liquide, brosses et époussoires
Mèches, Moutarde, Petards et confiseries assorties
Un assortiment de Fruits frais et Épices
Eau-de-Vie de Martell, Genièvre DeKuyper, Whiskey écossais, Whiskey de Montréal de Hunt, Graham, Duff et Gordon & Cie
Vins de Porte et Sherry, Cherry Brandy, Syrops de Citron et Gingembre, 100 douzaines Balais de Blé-d'Inde, 100 Jambons assaisonnés au sucre, 500 lbs. Flétan Supérieur fumé.
Avec tous les articles dans cette ligne.
En Gros et en Détail.

JAMES SUTHERLAND.
Coin des rues McGill et du Collège,
27 avril 1852.—a Montréal.

W. L. DOUTNEY,
68, rue St. Paul, 68.

NOUVEAU MAGASIN
d'Epicerie, Vin et Liqueur. &c.
EN GROS ET EN DETAIL.

Quatrième porte Ouest du Marché Bonsecours, MONTREAL,
ENSEIGNE DES TROIS PAINS DE SUCRE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a maintenant en main un assortiment général d'EPICERIES NOUVELLES, VINS, LIQUEURS de toute description et qu'il offre en vente à très-bas prix,

Les marchands de la campagne ainsi que les familles feront bien de le visiter avant d'acheter ailleur.

Viennent d'être reçues :
120 doz Balais de blé d'Inde
60 doz Sceaux à patente
40 boites Tabac frais des 8s, 16s, 18s

W. L. DOUTNEY.
Montréal, 1 juil.

TAPIS A L'HUILE.
M. A. LAFLAMME,
165, RUE CRAIG, A MONTRÉAL.

OFFRE en vente, un assortiment de TAPIS fleuris, de patrons et grandeurs assortis pour salles à diner, passages et escaliers. Tapis de tables, de soie et carreautés pour tabliers.

—AUSSI :—

Toiles cirées pour Chapeaux, Capots, Manteaux, Prelats et toutes sortes de Toiles cirées ; et avec le vieux Bruxelles ou Turquie, l'on peut faire de très-bons tapis cirés pour plancher,
Montréal, 9 av

A VENDRE,

MOULANGES FRANÇAISES, PIERRE à MOULANGE et TOILE à BLUTEAU l'ancre

WILLIAM BURRY,
RueWillington et George

SAMUEL PRICE.
Grocerie de Montréal.
MAGASIN DE PROVISION ET D'EPICERIE
EN GROS ET EN DETAIL,

COIN des rues des Commissaires et St, Pierre vis-à-vis le marché Ste. Anne, Montréal. Un assortiment général de Thés, Sucres, Epices et Liqueurs de toutes espèces, constamment en main. ☞Les familles, les steamboats et les batiments seront fournis au plus court délai.
11 mai—a

Montréal et Trois-Rivieres.
1852.

LA MOUCHE A FEU,
Capt. Joseph Duval,

A COMMENCÉ ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières, arrêtant aux ports suivants, en allant et revenant : à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Nicolet et le Port St. François.

DÉPARTS.

DE MONTREAL.	DES TROIS-RIVIERES.
Mardi à 4 heures P. M.	MERCREDI à 2 heures P. M.
VENDREDI à 4 heures P. M.	SAMEDI à 2 heures P M

On profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu encourager ce vaisseau et pour les prier de vouloir bien lui continuer leur encouragement.

Les personnes qui désirent visiter les Sources de St. Léon ne pourront mieux faire que d'y aller par la Rivière-du-Loup, en prenant leur passage à bord de la Mouche à Feu, vû que cette place n'est qu'à deux lieues de St. Léon et qu'elles peuvent se procurer de bonnes voitures pour les y conduire.

La compagnie croit devoir prévenir le public qu'elle fait construire un autre vaisseau d'une plus grande dimension et qui offrira plus de confort aux passagers.—11 mai.

AVIS.

JE Soussigné préviens le Public que je ne serai RESPONSABLE d'aucune DETTE contractée en mon nom, sans un écrit signé de ma main.

J. BOULANGET.
Montréal, ce 19 mars 1852.

Pour le Beau Teint.

SECRET DE HEBE pour faire disparaître de la peau toutes Rougeurs, le Hâle, Rousselures, Taches, Décoloration et toutes affections catanées.

A vendre en Bouteille de 2/6 à 5/ chaque par ALFRED SAVAGE & CIE.
Chimistes et Droguistes, Pres du Palais de Justice.
6 juillet 1852.—a

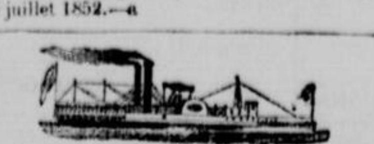

A VENDRE,

LE STEAMBOAT EN FER, *MOUCHE A FEU*, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMEUBLEMENT, tel que le tout se trouve actuellement. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux. On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au capt. Duval.—9 juin.

DÉMÉNAGEMENT.
G. D. STUART.
AU No. 154½, RUE SAINT PAUL, VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES SŒURS.

GENIEVE de Hollande entrée libre
EAU-DE-VIE pâle et brune
VIN DE PORTE en futailles et en bouteilles
VIN DE XÉRES do do
ALE fort pâle des Indes Orientales
BIÈRE forte de Londres, &c., &c.
29 mai.

L'HOTEL MONKLAND

EST OUVERT depuis le 5 juin aux voyageurs, sous la direction de S. COMPAIN, bien connu ici comme parfaitement qualifié à plaire (étant bon cuisinier) à tous ceux qui seraient disposés à le favoriser : il consacrera personnellement son temps à rendre tout confortable. La maison a été réparée complètement, est située dans une situation des plus salubres, et n'est qu'à quelque distance de la ville. Les familles qui désirent faire un choix de chambres pour l'été, feront bien de se hâter.

TABLE d'HOTE les Dimanches à 2 heures P. M.—8 juin

DIVAN DE CIGARES,
No. 43, RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis l'Hôtel de l'Europe.

ON vend à cet établissement, en gros et en détail à très-bas prix.

TABAC des qualités les plus estimées, soit coupé ou autrement @ 2s, 5s, 8s, 11s et 32s.
CIGARES du meilleur parfum de Cuba, la Havane, Principi, etc.
TABAC en POUDRE d'une qualité supérieure, en jarres de 3 @ 5lbs et en bouteilles de lb et demi lb
PIPES Meerschaum, Allemandes et de Vénise ; autres pipes de goût et d'argile.
PORTE-CIGARES, Tabatières et tous les articles qui se trouvent chez les tabacconistes.

On trouve aussi à cet établissement toutes sortes de rafraichissements : Café, Soda, Limonade, Glace, etc., et les journaux d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, français et anglais.

Le salon est tenu sur un bon pied.—1 mai—tm.

ON débarque actuellement et sont à vendre :
Sucre blanc écrasé, de Londres, en quarts
Sucre double rafiné en pains
Meilleur Sucre blanc écrasé, de Hollande
—AUSSI :—
Bière forte et Ale de la manufacture de Bridges à Londres en pintes et chopines
Fromage dans des petites boites de ferblanc
Empois de Montrose et pur Whiskey d'Islay en quarts.

HENRY CHAPMAN & CIE.
18 mai Rue St. Sacrement.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

ROY & DUFORT,
Importateurs de Marchandises sèches,
67, RUE ST. PAUL, 67,
PRÈS LE MARCHÉ-BONSECOURS,

VIENNENT de recevoir de Londres, Manchester, Boston et New-York, un assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES, de goût et d'étape, choisies par l'un des associés et qu'ils vendront à des prix modérés,

en gros et en detail,

à leur nouveau magasin qu'ils ont fait ériger dernierement pour rencontrer les besoins de l'augmentation de leur commerce.

—AUSSI :—

10,000 pièces Tapisseries, patrons élégants, venant de New-York, à des prix modérés

De plus : Chapeaux de soie et de laine, à l Kossuth, pour hommes, Souliers d'enfants de toutes grandeurs.—25 mai

Nouveau Magasin d'Epiceries
PAR
ROY & FRÈRE,

67½ RUE ST. PAUL. 67½ RUE ST. PAUL.

Adjoignant la maison Roy et Dufort.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir à l'endroit ci-dessus, un NOUVEAU MAGASIN

d'Epicerie, en gros et en détail

où on pourra toujours se procurer tous effets dans leurs branches à bas-prix, et étant de la meilleure qualité qu'on puisse trouver ailleurs, et à des conditions très-avantageuses. Ils esperent par leur assiduité et leur expérience mériter une part du patronage public.

29 mai ROY & FRERE.

Ferronnerie, Quincaillerie, Coutellerie, &c.
HALDIMAND FRERES

ONT reçu à leur ancien établissement, encoignure des rues St. Paul et St. Vincent, un grand assortiment de FERRONNERIE des meilleurs marchés d'Angleterre, Ecosse, Allemagne et des Etats-Unis, qu'ils sont disposés de vendre à très bas prix.—25 mai.

BAINS DE MONTRAL,
(No. 50, Rue Craig et Ruelle des Fortifications,)
SONT MAINTENANT
OUVERTS AU PUBLIC,
DE
5 h. A. Ma 10 h. P. M.
CHAQUE BAIN.....................1s. 3d.
8 mai.

Marchandises du Printemps
EN GROS ET EN DETIAL.

LES soussignés reçoivent actuellement par les différents vaisseaux qui sont au port leur assortiment ordinaire de

MARCHANDISES SÈCHES,

Qui ont été choisies, avec le plus grand soin, dans les villes manufacturières, du Royaume-Uni, par un connaisseur.

Ceux qui se disposent à faire leurs emplettes feront bien de visiter cet assortiment avant de se fixer sur leur choix.

J. L. BEAUDRY & CIE,
Rue Notre-Dame, en face du }
Palais de Justice.—6 mai. }

L. G. LORANGER,
Magasin de Marcahndises sèches,
No. 71 RUE St. PAUL,
Ancien Magasin de Mr. Adolphe Roy.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin, à la place ci-dessus, où l'on trouvera un assortiment général de Marchandises sèches, de goût et d'étape, consitant en : Draps, Casimires, Coton, Indiennes, Cobourgs, Mousseline, Mousseline de laine, Rubans, Gants de soie, Gants de fil, Gants de kid, &c., qu'il vendra à bas-prix.

13 mai. L. G. LORANGER.

Marchandises Seches.

LES Soussignés offrent à vendre leur assortiment ordinaire de

MARCHANDISES D'ETAPE ET DE GOUT,

Choisies avec le plus grand soin dans les meilleurs établissements d'Europe et des Etats-Unis.

Les Commerçants en général sont invités à venir les examiner, et l'on pense que les acheteurs y trouveront leur avantage.

GALARNEAU & ROY,
Montréal, 4 mai 145 Rue St. Paul

S. M. MACKENZIE,
AGENT POUR LA DOUANE,

Expédition et Agence Générale à Commission
No. 62, Rue des Commissaires.
(fesant face au Quai des Steamboats,)
MONTREAL.
6 mai—a

NOUVELLES EPICERIES
ET
Marchandises Sèches Américaines.

LE Soussigné donne par ces présentes avis, qu'il est DÉMENAGÉ dans cette grande Bâtisse de la rue St. Paul, ci-devant occupée par MEAD, FRERES & Cie., où il aura en main un assortiment étendu et varié

D'Epiceries

de toute description, de même qu'un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES des Manufactures Américaines, qu'il Vendra aux Marchands à bas prix.

6 mai LOUIS MARCHAND.

FERRIER & Cie.
MARCHANDS DE FER,
Coin des rues St. Paul et St. François Xavier.

REÇOIVENT, par le *Plymouth, Rock* et *North America, via* Boston, un assortiment étendu de

COUTELLERIE et autre QUINCAILLERIE

et reçoivent maintenant

Par le *City of Manchester, Toronto, Ottawa, Cambria, America, Montreal, Niagara, St. Lawrence, Britannia, St. Andrew, City of Hamilton* et autres vaisseaux du printemps,

Un approvisionnement considérable
DE
Ferronnerie de Birmingham,
SHEFFIELD, GLASGOW ET LONDRES
COMPRENANT

Fer en barres, fer pour cercles, Tôles, Baquettes à Clous Plaques à Bouilloires, Tôles et Ferblanc Chaines de différentes especes, Cloux de fer à cheval, petits, roses et pressés à patente ; fiches, faucilles, instruments à couper le foin et la paille, Enclumes, Vis, Soufflets de forgeron, Fil de fer, Scies de moulins, Scies circulaires, Cuivre rouge en barres et en feuilles, baguettes en cuivre jaune, Cuivre jaune en feuilles. Acier à boufies et autre, Pelles, Bêches, Ecopes pour grain, Crochets et Pentures, Fer en saumons, Poids en fer, Plomb en barres et en feuilles ; Zinc en barres et en feuilles, Ferblanc en barres, morceaux et antimoine femelle, Plomb, Composition, Fer, Cuivre rouge et Cuivre jaune pour tubes ; Etain, Vif-argent, Fusils de chasse double et simple ; articles creux de toutes descriptions, Chaudrons en fer, Moulins pour épiciers, Chaudières à potasse, ainsi-que

Quincaillerie

Y compris les articles d'AMÉRIQUE et d'ALLEMAGNE fesant un assortiment complet de toutes les articles dans cette branche, sur lequel on attire l'attention des acheteurs en gros.

Montréal, 6 mai 1852

A VENDRE,
En Magasin,

FER en barres d'Ecosse, d'Angleterre, Suède, Russie et des Trois-Rivières-
Fer à cercle, en feuilles etc., baguettes à cloux.
Acier cast-steel à boufies et à ressorts
Chaudière à Potasse et à sucre, rafrichissoires
Poêles à frire et lettieres
Plaques de socs et pointes de charrue
Vitres d'Angleterre et d'Allemagne
Cordages de Russie, du Ketucky et de Manille
Fil à cordonnier, lignes et ficelles
Poudre à tirer F, FF, FFF
Clous coupés de toute grandeur, à bardeaux, à planches et à madriers
Carvelles, pressées et forgées
Plomb à tirer, postes et balles
Mèches de sureté pour miner, pierres à aiguiser, boîtes des roues de charrette et de wagons
Balances à plateformes, mastic, esprit de Térébentine
Peintures Huiles et Vernis
Rosines, Goudrons et Brés
Ancres et Chaines
Essieux de voitures et ressorts
Fourches à foin et à fumier
Manches et pierres à faux

6 Mai FERRIER & Cie.

FERRIER & CIE.,

RECOIVENT actuellement un nouvel assortiment des articles suivants sur lesquels ils attirent l'attention de leurs pratiques :

Instruments de Jardin, assortiment complet et varié
Chaises de Jardin, rouleaux et fontaines
Baignoires de différentes espèces, bains de douche
Couvres plats ordinaires et à patentes, avec poignées plaques
Boites à toilette pour dames et messieurs, boites à argent et papier
Cabarets et Plateaux Un grand assortiment dans le dernier goût ; en laques de la Chine et papier maché
Divers autres articles en laques de la Chine
Articles plaqués, Huiliers, Chandeliers, Cuillers et Fourchettes à dessert, cuillers à Thé, mouchettes, cabarets, services à thé et à café
Coutelleries, un assortiment complet des meilleurs articles de Sheffield, canifs et couteaux de table en argent d'Allemagne cuillers, fourchettes de table et à dessert, cuillers à ...
Diamands de Vitrier, outils de Stub, crin frisé et crin à sofa,
Un grand assortiment de Grils communs et polis Garde-Feu noir bronzé et poli
Nattes de cordes, de laine et de Cocoa
Divers ustensils étamés et émaillés, Balances et flots de balances, machines à peser pour comptoir et balances à ressorts, avec tous les outils pour Charpentiers, tonnelliers forgerons &c., &c., venant des Etats-Unis et d'Angleterre ; ainsi que tous les articles dans un magasin de Ferronnerie et Quincaillerie.

6 mai.

T. IRELAND, GRAVEUR,

INFORME le public qu'il a TRANSPORTÉ sa boutique du No. 8 au No. 14, Grande rue St. Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.

Cartes de Visite, de Profession, Blancs de Billets, Billets Promissoires, Traites, etc., gravés et imprimés. Plaques de Portes et de Cercueils vendre. —4 mai.—sm

H. E. FORBES,
NOTAIRE.

Coin de la rue St. Laurent et de la ruelle des Fortifications.—1 juil.

MR. HUBERT,
AVOCAT,

A transporté son BUREAU au coin des rues ST. VINCENT et STE. THÉRESE, audessous du bureau de la *Minerve*.—4 mai.

JAM E M. BLACKWOOD
ENCANTEUR,
Bureau, batistes Cuvillier,
Rue St. Sacrement près de la rue St. Pierre,

EST prêt à se charger de vendre par ENCAN Marchandises de toutes descriptions, Meubles de Ménage, &c., &c., et aux conditions les plus libérales.—19 mai.

Mme. DENNIE,
(Successeur de Mademoiselle Major,)
MODISTE,
No 13, Grande Rue St. Jacques.

La chambre d'Exposition est ouverte pour la saison avec les dernières modes d'hiver de Londres, Paris et New-York.—8 nov.—a.

COURSOL & POMINVILLE
AVOCATS,
No. 18, RUE ST. VINCENT.

CHAS. J. COURSOL. }
F. P. POMINVILLE. } 18 juin 1851.

IMPRIME ET PUBLIÉ
PAR
LUDGER DUVERNAY,
Rue Saint Vincent, No. 15.
LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN,
Pendant la saison des affaires, et
LES MARDI, ET VENDREDI MATIN,
Pendant l'hiver.

ABONNEMENT—4 PIASTRES PAR AN,
OUTRE LES FRAIS DE POSTE

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, UN ECU *pour la première insertion et* QUINZE SOUS *pour chaque suivante. Dix lignes et au-dessous jusqu'à sept lignes* QUATRE FRANCS (3s 4d) *pour la première insertion et* VINGT SOUS (10d) *pour chaque suivante. Au-dessus de dix lignes* HUIT SOUS (4d) *par ligne pour la première insertion et* DEUX SOUS (1d) *par ligne pour chaque suivante.* ☞ *Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.*

même temps.